

Commune de Verrières-le-Buisson

Rapport d'orientations budgétaires

2025

Janvier 2025 VCM

Cadre des discussions budgétaires en ce début d'année 2025

Un contexte économique non dénué d'incertitudes

- Des perspectives de croissance mondiales atones
- Si l'inflation a reflué, le resserrement monétaire a pesé sur les marchés financiers
- Des taux d'intérêt renchérissés qui peinent à décroître

Des finances publiques nationales à la peine, sources de nouvelles contraintes

- Des comptes publics nationaux à la dérive en 2024
- Conséquence néfaste sur la qualité de la signature française et le poids de la dette
- Des finances locales déjà affectées en 2023 par les maux du contexte économique

Loi de finances 2025 : l'élaboration dans la douleur d'un effort de redressement, comptant le monde local parmi ses cibles

- Loi de finances 2025 initiale : place au redressement des finances publiques, mettant lourdement à contribution tous les acteurs y compris le monde local
- Une gestation dans la douleur concédant quelques assouplissements mais maintenant la pression

Positionnement de VLB à l'orée 2025

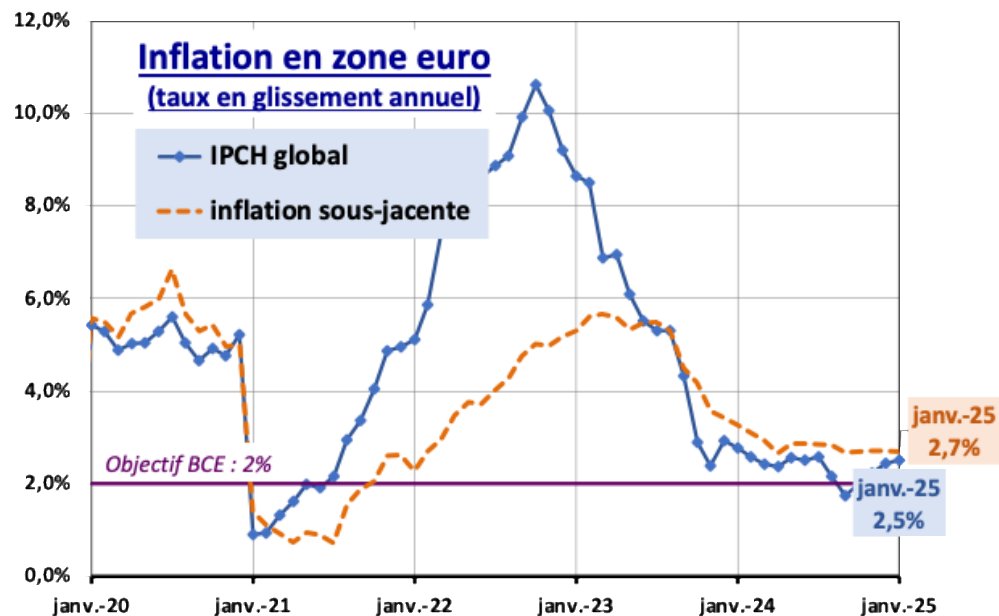
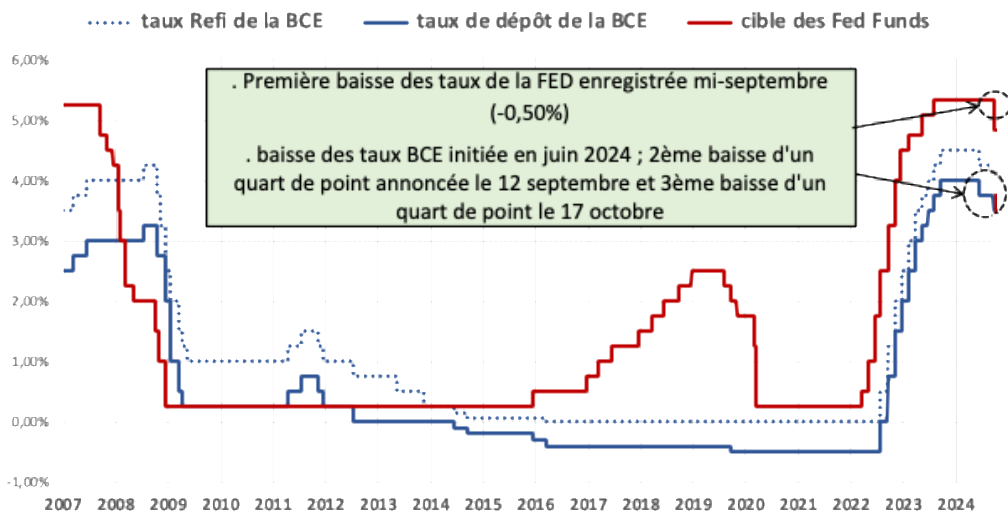
- Ratios à fin 2024
- Projections et tendances à 2028

1. Un contexte économique non dénué d'incertitudes

Un reflux de l'inflation, pari gagné de la stratégie de resserrement monétaire des banques centrales

=> *Un cycle inflationniste stoppé, et une inflation revenue proche de l'objectif cible des 2% en zone Euro*

Évolution des taux directeurs de la banque centrale européenne et de la réserve fédérale américaine depuis 2007



1. Un contexte économique non dénué d'incertitudes

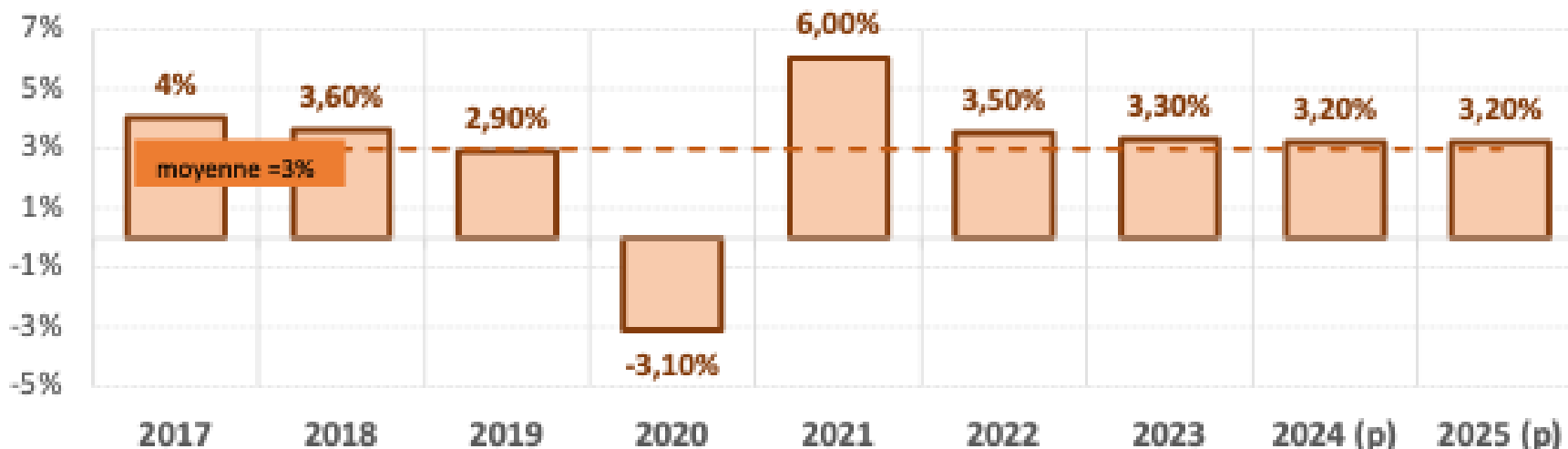
Une croissance atone

=> un resserrement qui a pesé sur le moteur économique : une croissance économique mondiale projeté stable en 2025, à un rythme plutôt atone

=> Encore plus atone sur la zone euro, avec +1,2% attendu (croissance nulle en Allemagne, autour de 0,9% en France ...)

Croissance économique mondiale : prévisions pour 2024-2025

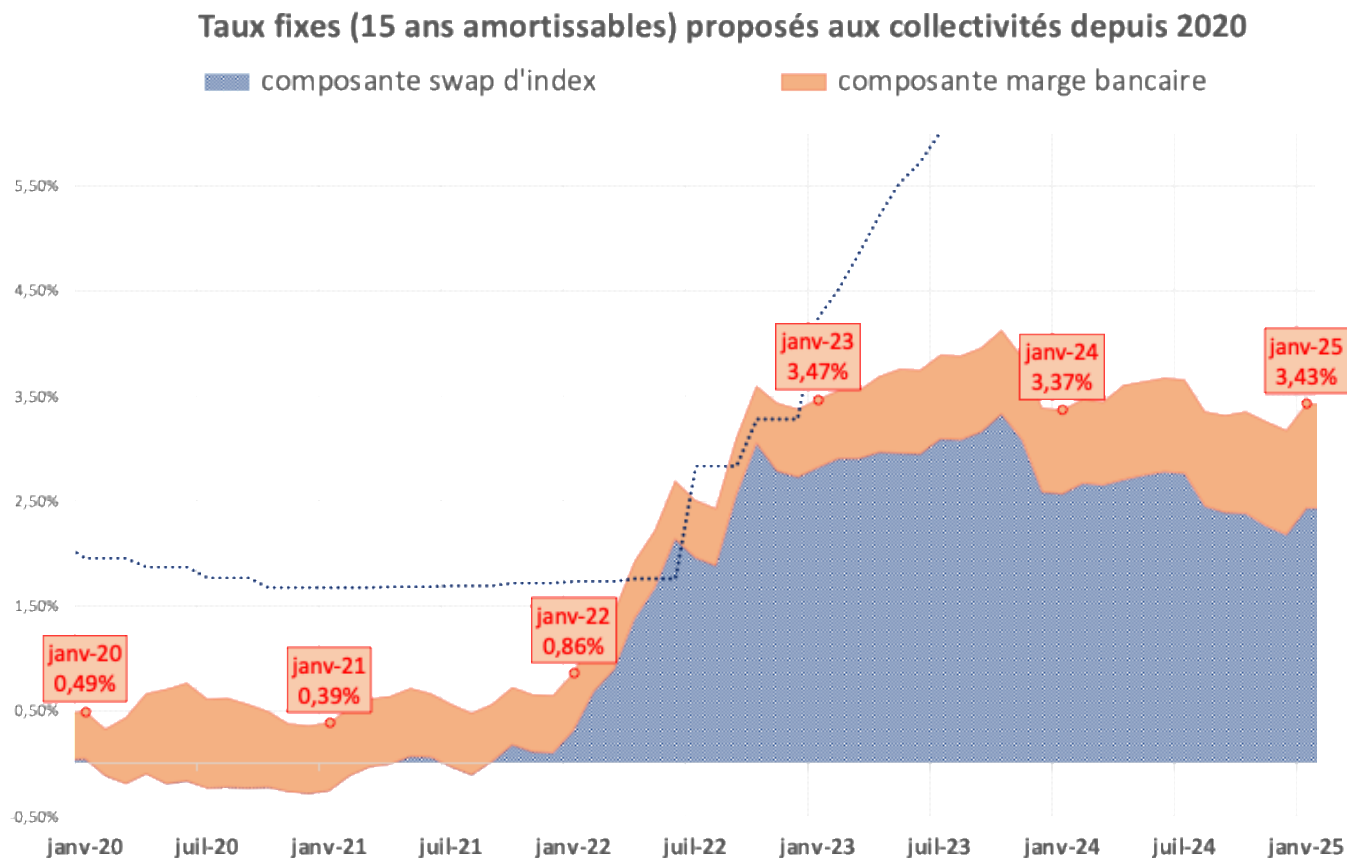
(source : FMI, oct 2024)



1. Un contexte économique non dénué d'incertitudes

Des taux d'intérêt renchériss qui peinent à décroître

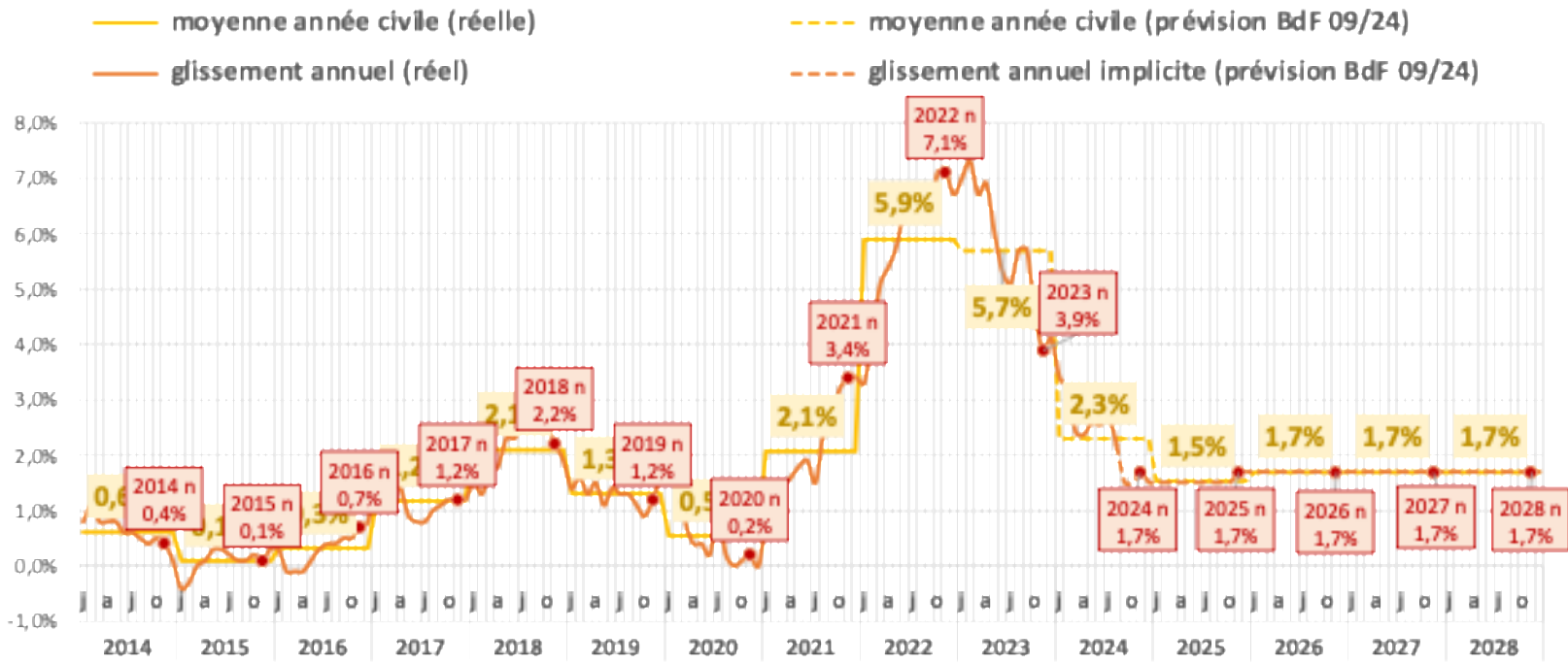
=> *Un resserrement ayant eu un impact sur les taux d'intérêt et un cout financier*



1. Un contexte économique non dénué d'incertitudes

=> Corollaire de la confirmation du reflux inflationniste : des revalorisations de bases fiscales 2025 revenant à un rythme « plus normal »

inflation année civile et glissement annuel (IPCH France)



coefficient de revalorisation des bases fiscales pour 2025

2024	2025	2026
+3,9%	+1,7%	+1,7%

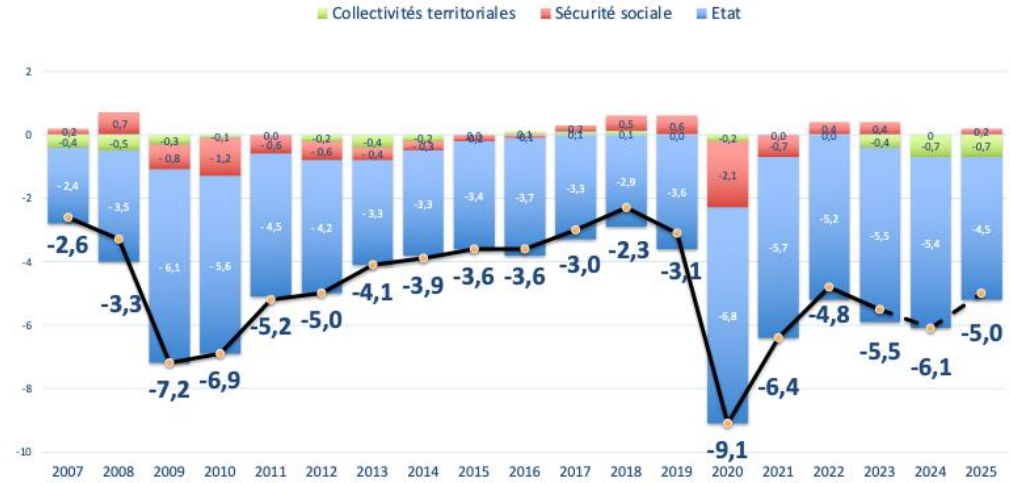


2. Des finances publiques nationales à la peine, sources de contraintes

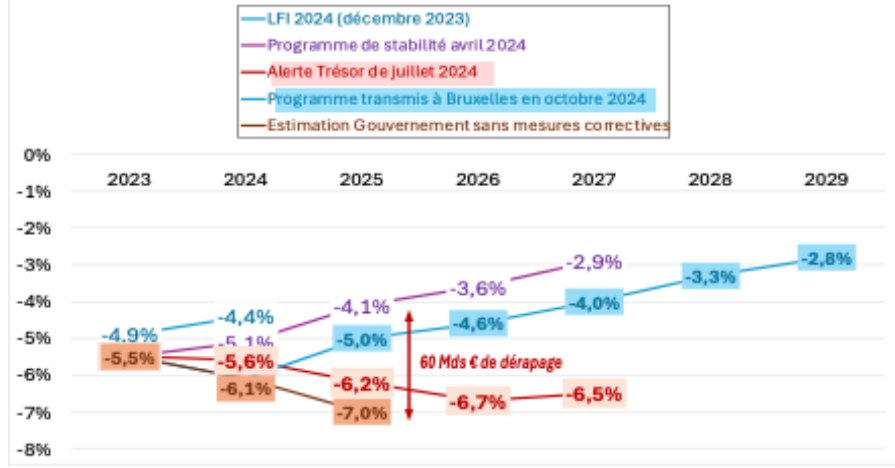
Des comptes publics nationaux à la dérive :

- la France a recalé à la hausse son déficit public 2023, à -5,5% et celui prévisionnel de 2024 ne cesse de se détériorer à -6,1% désormais
- La dette publique nationale s'enracine par ailleurs au-delà des 112% du PIB sur toute la période.

Evolution du déficit public (en % du PIB)



Projections successives de solde public depuis 9 mois



Evolution de la dette publique (en % du PIB)

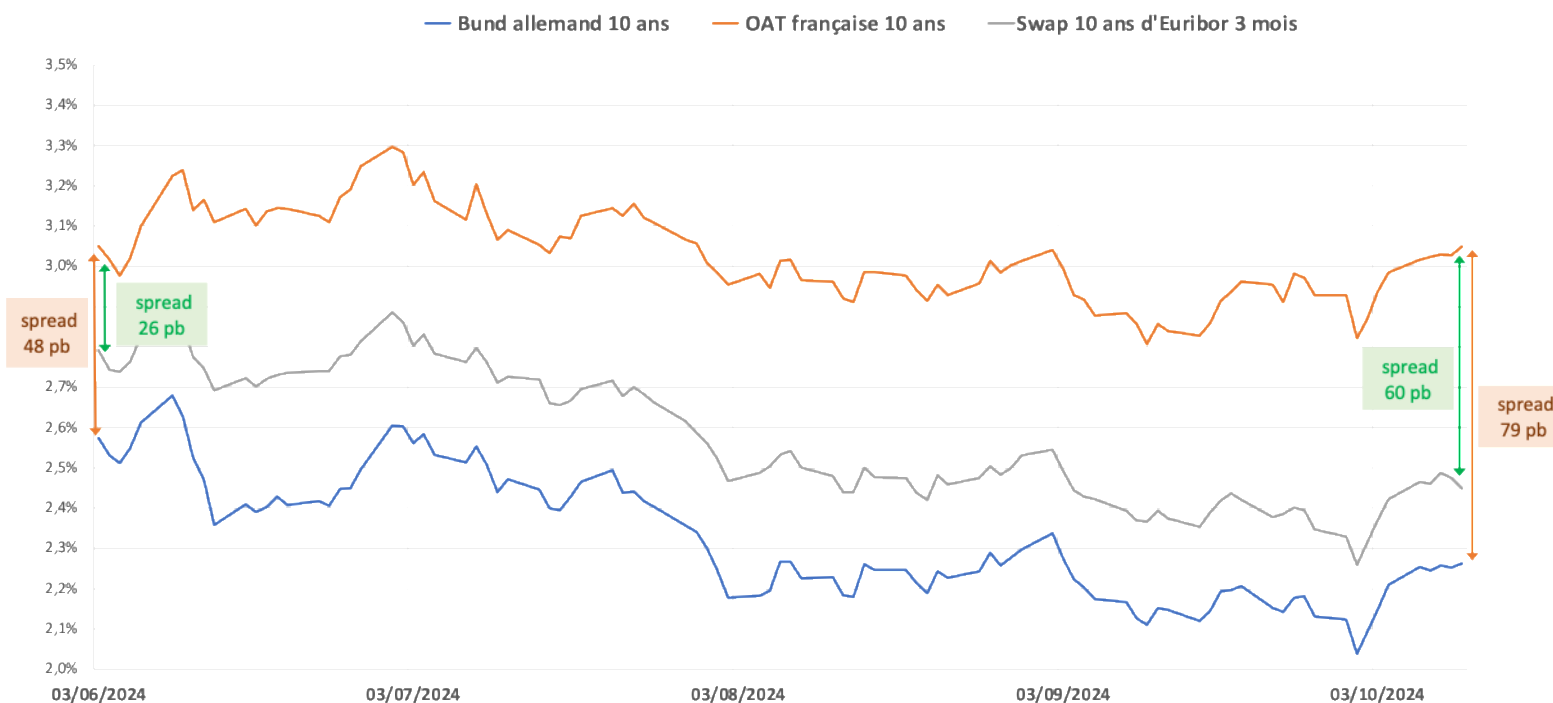


2. Des finances publiques nationales à la peine, sources de contraintes

Des conséquences néfastes sur la qualité de la signature française, génératrices de nouveaux frais par effet en chaîne

Depuis les annonces successives du printemps dernier, et les soubresauts de la situation politique française rendue instable par une dissolution au résultat manqué, l'écart de taux avec le taux souverain allemand (le Bund – référence des États « vertueux ») s'est accru

Evolution des spreads OAT/Bund et OAT/Swap 10 ans d'Euribor 3 mois depuis juin 2024

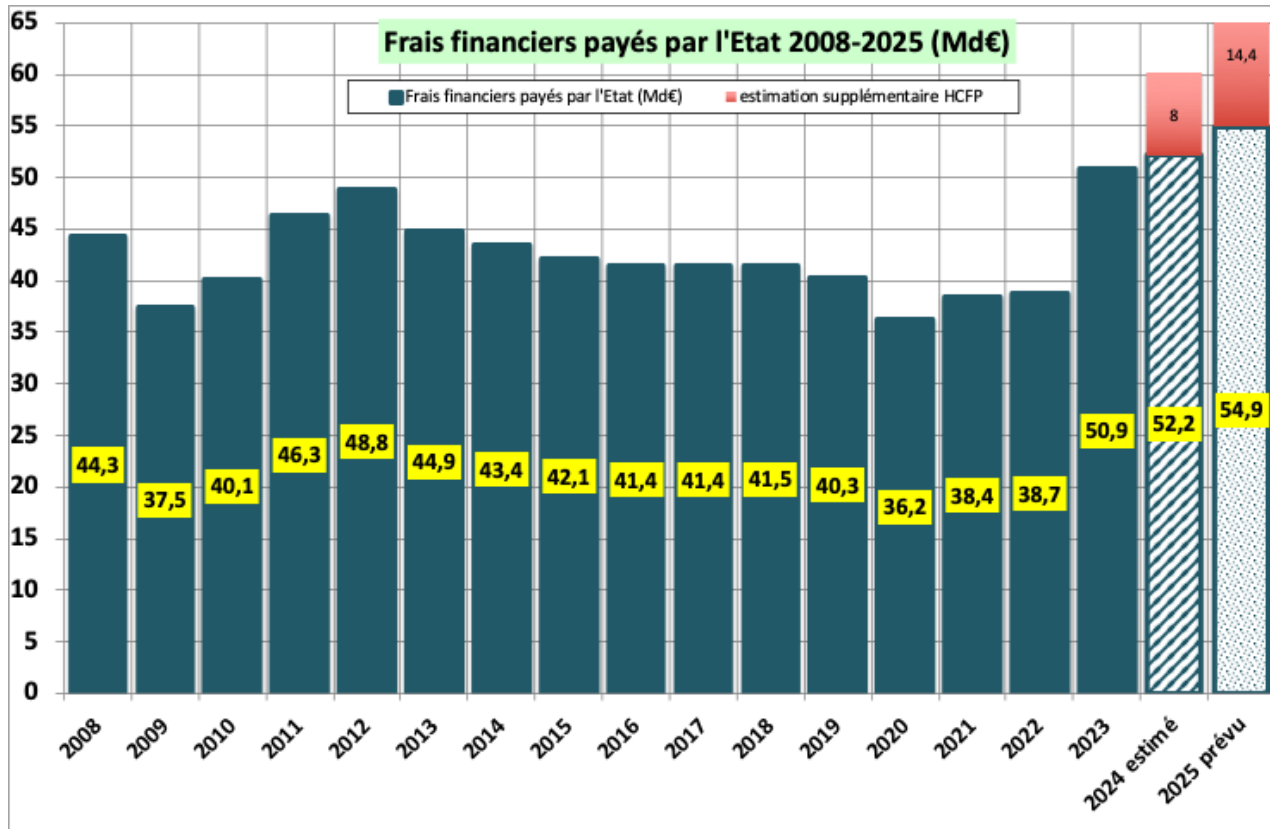


2. Des finances publiques nationales à la peine, sources de contraintes

Des conséquences néfastes sur la qualité de la signature française, génératrices de nouveaux frais par effet en chaîne

renchérissement du taux de la dette souveraine française (OAT) auquel la France emprunte, avec effet entrainant sur les charges d'intérêt.

projection de la progression de la charge d'intérêt, données du Plan de stabilité de fin 2023, réajustées selon les prévisions de l'avis du Haut Conseil des finances publiques d'octobre 2024 – CMK



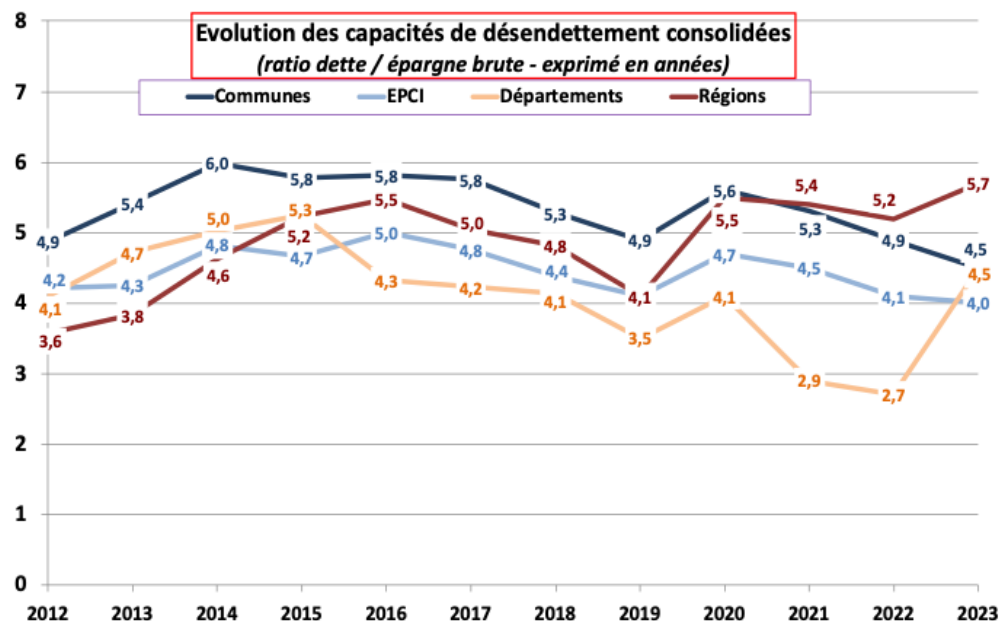
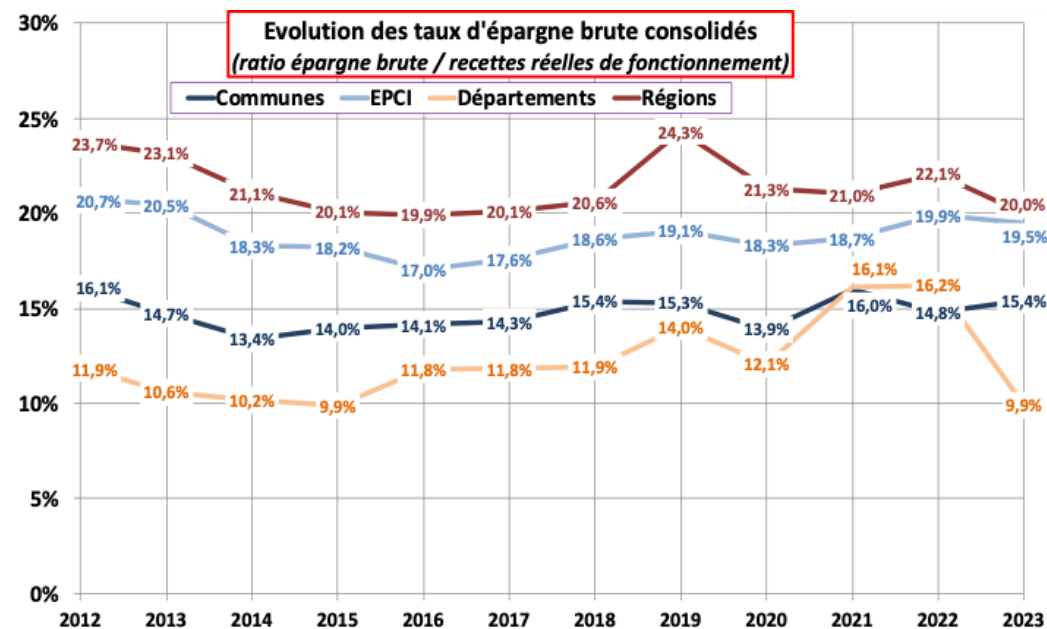
2. Des finances publiques nationales à la peine, sources de contraintes

Des finances locales déjà affectées en 2023 par les maux du contexte macro-économique, en plein dynamisme du cycle d'investissement

⇒ les ratios financiers des collectivités locales ont connu globalement en 2023 une détérioration

⇒ La seule catégorie de collectivités qui réussit à passer outre ces difficultés 2023 est le bloc des communes qui se maintient globalement voire progresse, grâce notamment à la dynamique du foncier bâti

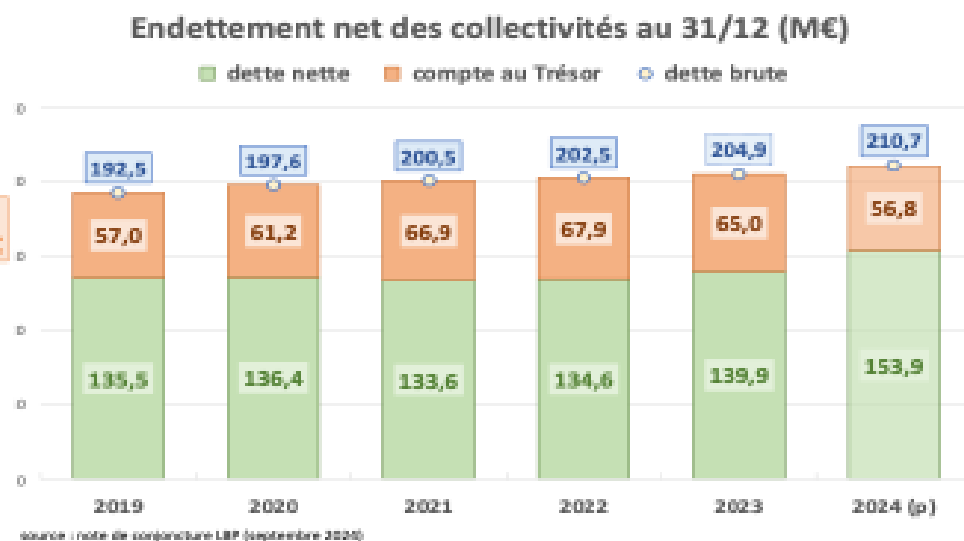
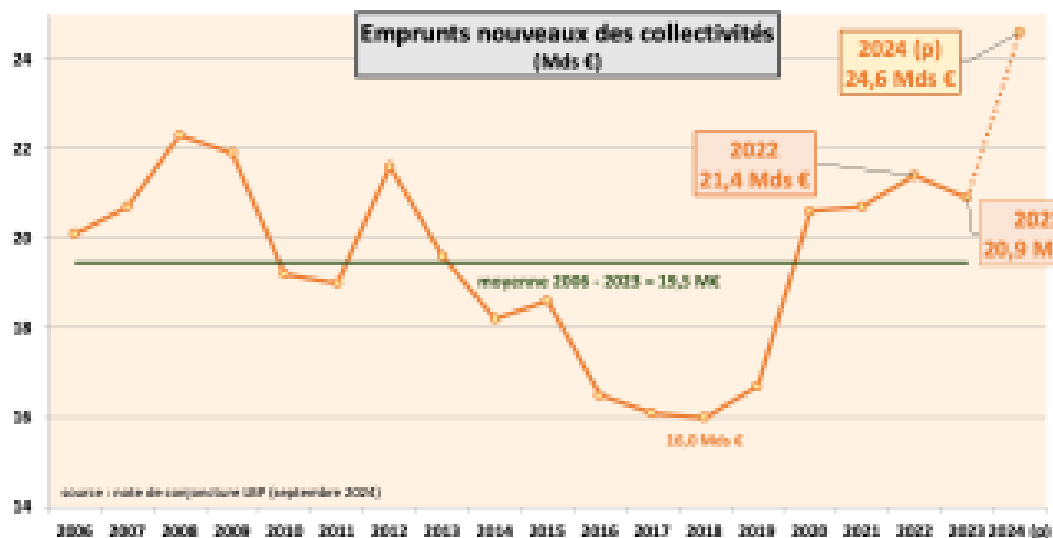
⇒ Jusqu'en 2022, taux moyens de fiscalité du bloc communal restés globalement stables. Mais inflexion de tendance en 2023, avec une hausse de 3% du taux moyen national de foncier bâti et même de 6,4% du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (sous l'effet notamment des majorations appliquées par nombre des 1140 communes situées en zone tendue et que le décret d'août 2023 a étendu à 2500 communes supplémentaires).



2. Des finances publiques nationales à la peine, sources de contraintes

Des finances locales déjà affectées en 2023 par les maux du contexte macro-économique, en plein dynamisme du cycle d'investissement

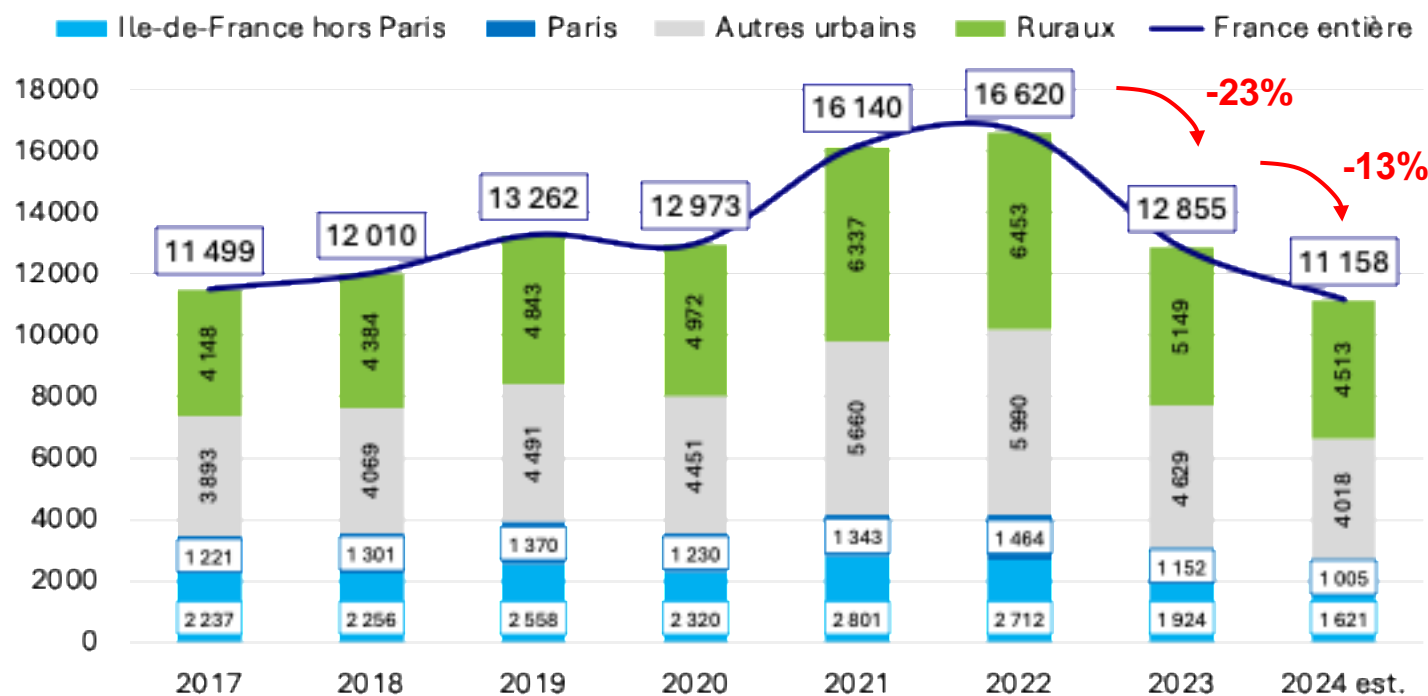
*=> Eu égard à la position de cycle électoral, des collectivités en plein dynamisme d'investissement
Dès lors, si contraction de l'autofinancement, puisement plus marqué dans le fonds de roulement et recours accentué à l'emprunt*



2. Des finances publiques nationales à la peine, sources de contraintes

Les collectivités ont subi les conséquences d'une situation économique mondiale attaquée par l'inflation : hausse des taux d'intérêt, chute des recettes de droits de mutation (-23% sur un an en 2023, et à nouveau -13% sur un an en 2024), inflation des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des biens de construction, moindre dynamique de TVA, fortes sollicitations sociales des usagers.

Evolution des DMTO touchés par les Départements + Paris + Coll
uniques + Mét Lyon depuis 2017 (en M €)



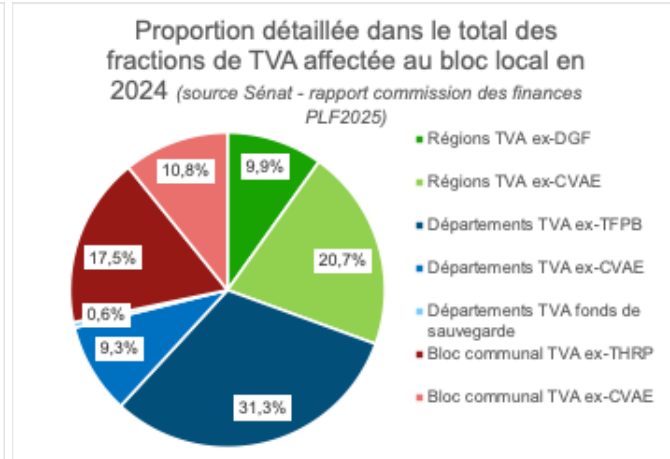
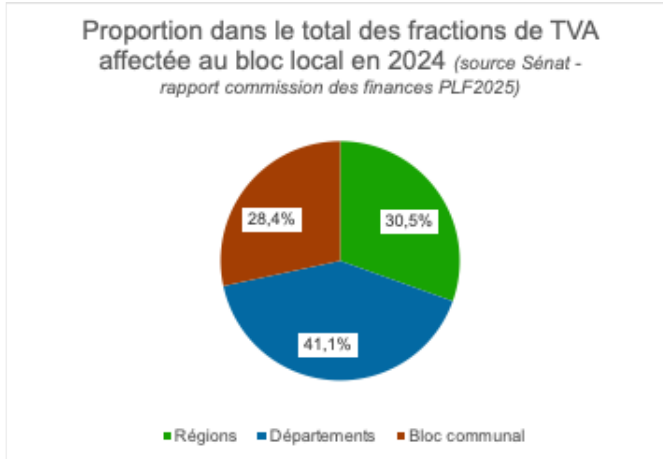
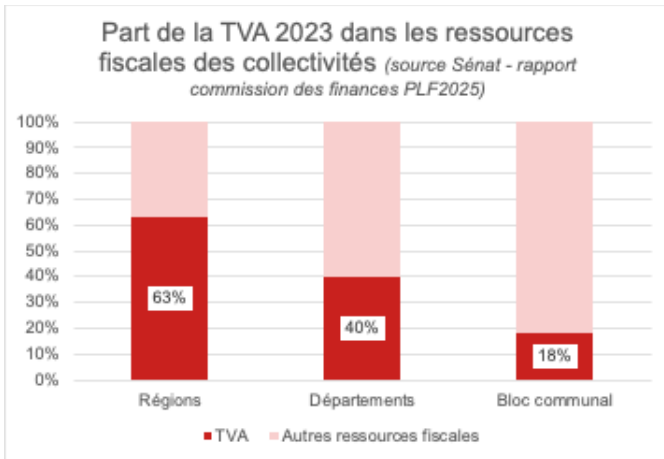
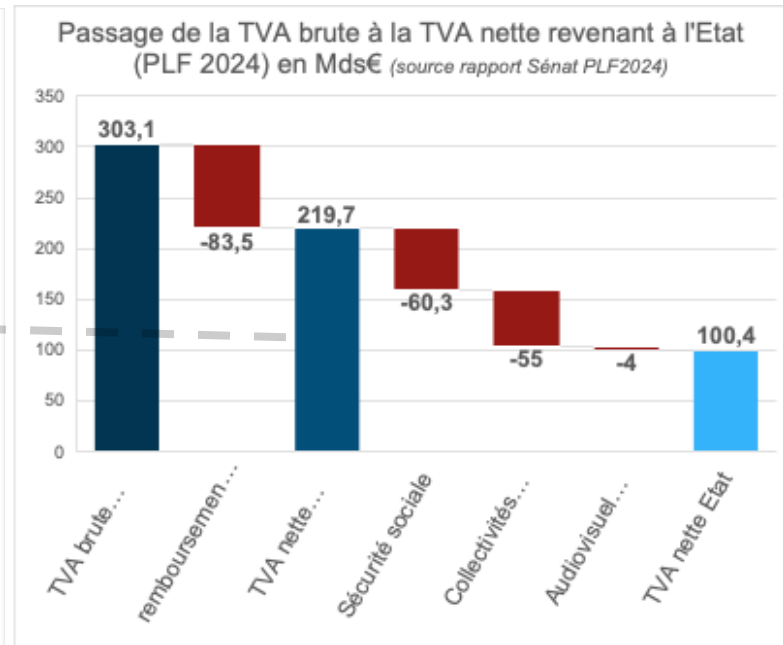
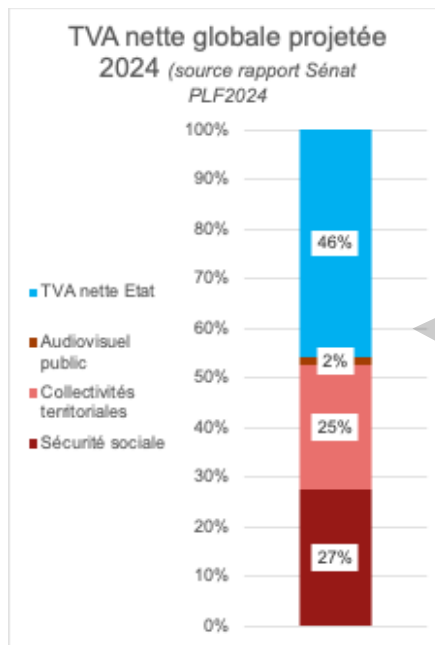
Moindre dynamique de recettes poursuivie en 2024 ...

2. Des finances publiques nationales à la peine, sources de contraintes

=> *Affaiblissement de la dynamique de TVA en 2023 et 2024*

En raison d'une croissance atone, liée à la rétractation de la consommation

Or la TVA est désormais depuis les récentes réformes fiscales une composante essentielle des recettes du bloc local (Régions, départements, EPCI)



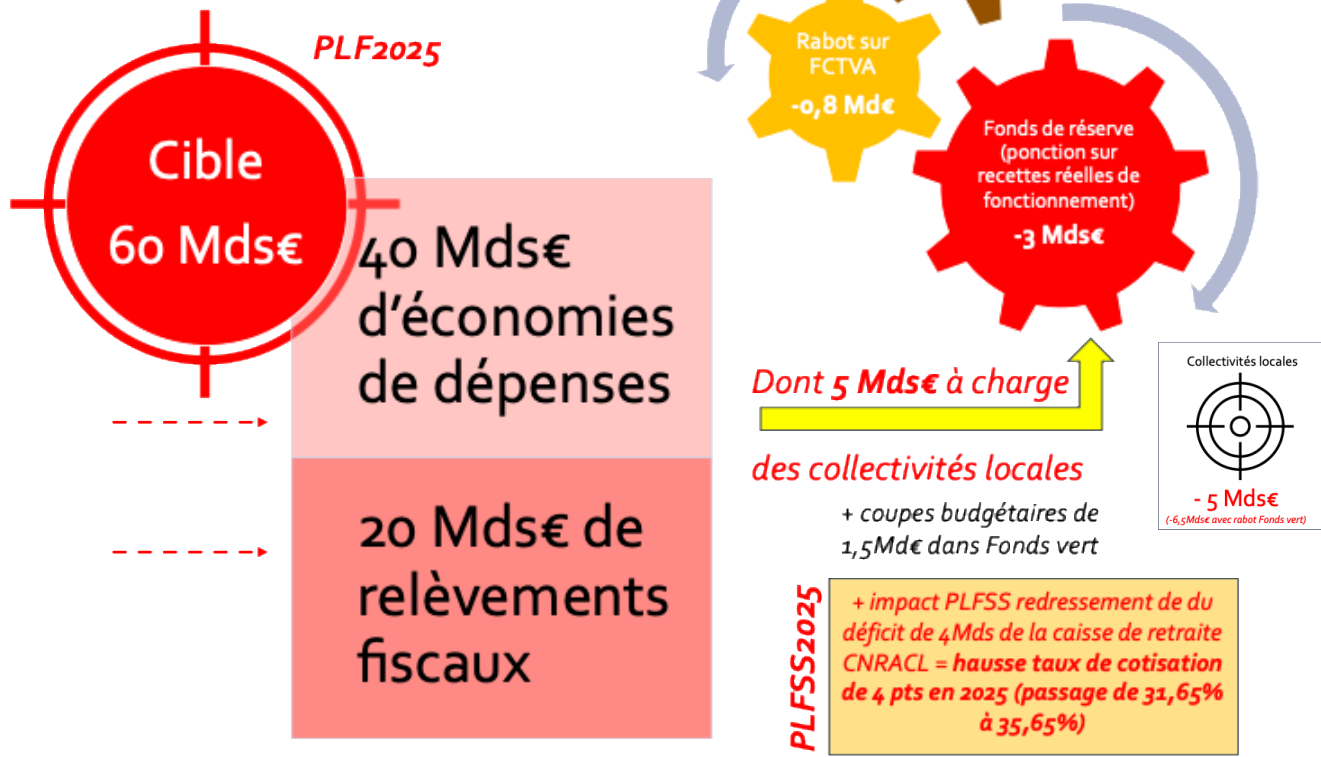
3. Loi de finances 2025 initiale: une volonté de redressement des finances publiques, mettant lourdement à contribution tous les acteurs, y compris locaux

⇒ PLF 2025 version initiale
5 Mds€ d'efforts attendus de l'échelon local

- À travers 3 principaux leviers:
- Gel de la dynamique de TVA 2025
 - Rabot sur le taux de remboursement de FCTVA et suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible
 - Mise en place d'un fonds de réserve (ponction sur recettes)

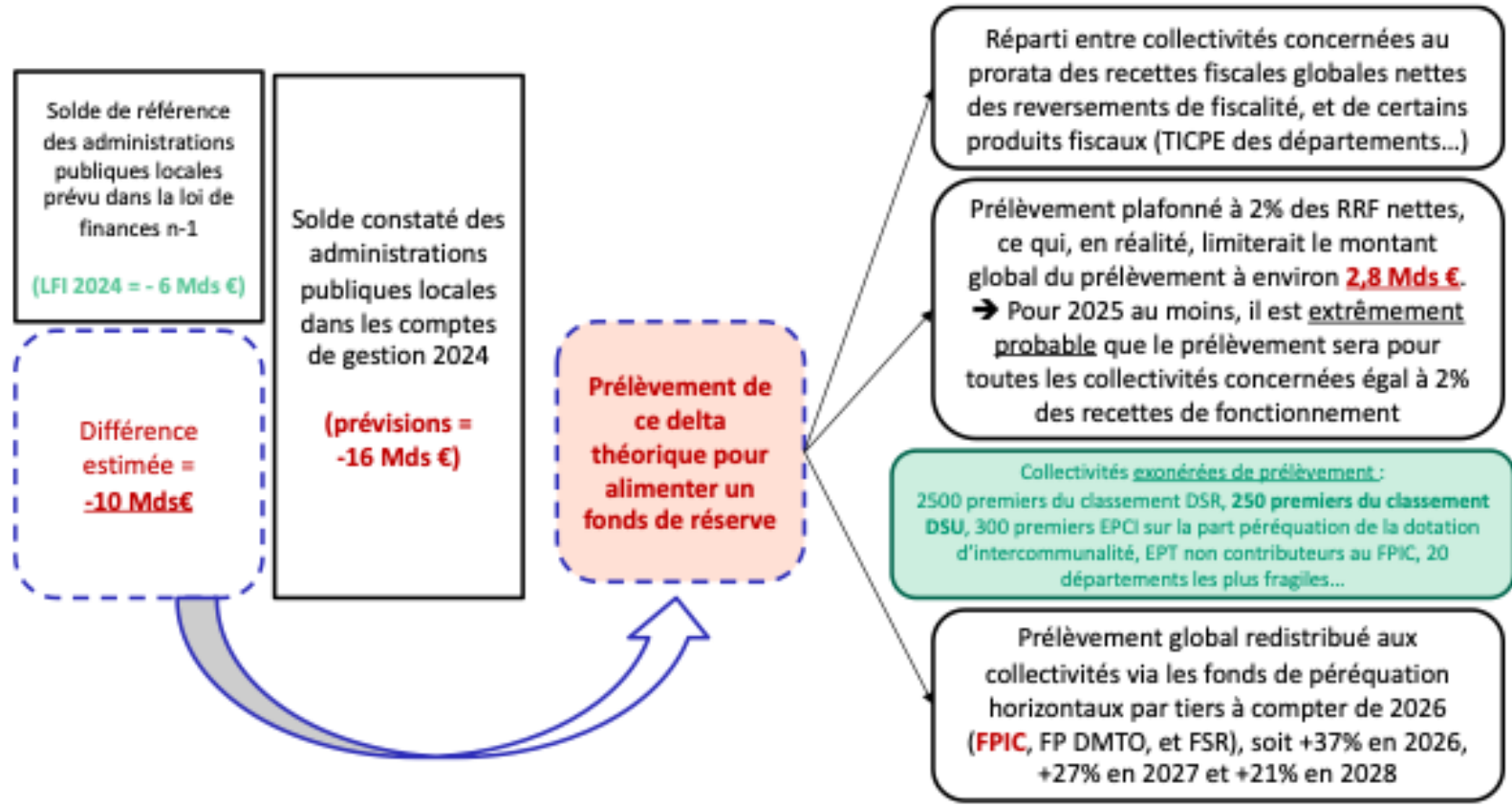
S'ajoutait à cela une réhausse de 4pts du taux de cotisation CNRACL pour contribuer au rééquilibrage à moyen terme du régime de retraite des titulaires

• Face à l'urgence budgétaire de l'Etat (recherche 60 Mds désespérément) ... PLF2025 et redressement des comptes publics nationaux



3. Loi de finances 2025 initiale: une volonté de redressement des finances publiques, mettant lourdement à contribution tous les acteurs, y compris locaux

⇒ Une logique de freinage de la dépense publique par mise en réserve obligatoire
Focus sur le mécanisme initial de fonds de réserve imaginé, arme de prélèvement massif



VLB non concernée par cette version projet du fonds de réserve

3. Loi de finances 2025 initiale : une discussion parlementaire assouplissant les mises à contribution

⇒ Suite discussion parlementaire et assouplissements devant congrès d'élus

Version PLF 2025 initiale édulcorée par les sénateurs

Efforts 2025 de l'échelon local ramenés autour de 2,2Mds€

Suite congrès d'élus

- Suppression de l'effet rétroactif sur les modifications de remboursement de FCTVA
- Elargissement du nombre de départements exemptés du mécanisme de fonds de réserve
- Faculté offerte aux départements de rehausser de 0,5 pt le taux départemental s'appliquant aux DMTO
- Lissage de la hausse de taux CNRACL sur 4 ans et non plus 3, pour une hausse totale de 12 points

Suite examen par le Sénat en décembre

- suppression intégrale des dispositions du PLF sur les modifications du régime de remboursement FCTVA ;
- Projet d'abondement de 290M€ de l'enveloppe nationale de DGF pour financer la progression des enveloppes internes de DSU et DSR, par l'Etat
- reformatage du mécanisme de fonds de réserve, via l'amendement Sautarel, ramené à une ponction de « seulement » 1Md€ (assiette élargie de collectivités concernées : 2000 communes et 130 EPCI notamment => moindre ponction en volume mais plus diffuse, avec restitution par tiers à compter de l'année d'après) : **VLB serait soumis à ce prélèvement**



3. Loi de finances 2025 initiale : une discussion parlementaire assouplissant les mises à contribution – du fonds de réserve au DILICO

⇒ Focus sur le fonds de réserve ajusté par l'amendement sénatorial Sautarel, reformatant le dispositif prévu à l'article 64 du projet de loi de finances Barnier en « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » DILICO

- Réduction de l'effort global demandé de 3 à **1 milliard d'euros** en 2025
- Suppression des effets de seuil de la condition d'entrée à 40M€ de DRF, via substitution par la mise en jeu d'un indice synthétique de richesse (fonction de la position du potentiel financier – pour 75%- et du revenu par habitant – pour 25%- par rapport à un indice moyen) qui aboutit à l'élargissement du nombre de collectivités concernées (environ 2000 communes et 130 EPCI dépassant 110% de l'indice moyen) mais pour des montants de mise en réserve moindres
- Thésaurisation du montant prélevé en 2025, puis amorce d'un reversement de 30% par an, sur 3 ans, à compter de 2026, à la collectivité prélevée (10% vers un fonds de péréquation)

**A ce titre, la ville de Verrières-le-buisson serait désormais concernée par ce fonds de réserve obligatoire, son indice synthétique (1,55) étant supérieur à 110% de l'indice moyen (1,1).
Le montant estimatif du prélèvement s'élèverait à environ 275 000 € pour 2025.**

3. Loi de finances 2025 initiale: une volonté de redressement qui s'est toutefois heurtée au mur de la censure et fait entrer la procédure budgétaire en turbulence

- ⇒ **Un mur d'efforts et une configuration politique conduisant à la censure**
- ⇒ Générant des turbulences dans le processus habituel d'élaboration de la LF
 - suspension des travaux d'examen des lois de finances
 - mise en œuvre d'une procédure adhoc et peu habituel : vote fin décembre **d'une loi de finance spéciale**, pour autoriser en urgence l'État à lever les impôts dès le 1^{er} janvier 2025 et à recourir à l'emprunt et à engager des crédits de dépenses mais dans la limite des crédits votés 2024
 - ➔ Périmètre et portée restreinte de cette loi spéciale, permettant simplement d'assurer la continuité des affaires publiques sur les premiers mois de 2025
 - ➔ Nécessité de reprendre les discussions parlementaires en vue de l'adoption d'une loi de finances 2025 indispensable pour « terminer » l'année.
 - ➔ **Le nouveau gouvernement BAYROU a souhaité pour aboutir vite, reprendre la discussion parlementaire sur la base du texte Barnier amendé par le Sénat, stabilisant l'effort du secteur public local à 2,2Mds€**
 - ➔ **Après d'intenses négociations et concessions accordées, adoption du PLF 2025 début février**

Nécessité de tenir une approche prudente et prudentielle pour les collectivités durant la phase de préparation budgétaire et pour la suite : l'état des finances publiques reste celui décrit et l'impératif de recalage de la trajectoire financière bien présent ...

3. Loi de finances 2025 : une gestation douloureuse conduisant à des évolutions multiples de l'impact projeté sur le bloc local, passé de 5 à 2,2Mds€

	PLF 2025 initial (version Barnier)	PLF 2025 amendé par le Sénat (vers. Déc 2024)	Projet de loi spéciale	LFI 2025 votée février 2025
Ajustement assiette (fin éligibilité dép. de fonct.) et réduction taux FCTVA (de 16,4% à 14,85%)	oui	non	non	non
Mécanisme de fonds de réserve (prélèvement sur recettes)	oui (version initiale à 3Mds€ et seuil éligibilité de 40M => 450 collectivités)	oui (version ajustée à 1Md, assiette élargie à 2400 communes et 130 EPCI, moindres départements)	non	oui sur version Sénat DILICO
DGF montant global	stabilité de l'enveloppe nat. sur montant 2024, financée par variables ajustement	abondement de 290M€ de l'Etat	reconduction enveloppe 2024	abondement Etat ramené à 150M€ (via prélèvement sur crédits DSIL)
<i>abondement enveloppes DSU/DSR</i>	290M€ financés par ecretement	290M€ financés par abondement Etat		290M€
<i>ecretement forfaitaire</i>	oui	oui mais diminué	oui ? Si CFL fixe dotations	oui mais impact ramené à -1,51%
Gel dynamique de TVA	oui	oui	non	oui
Hausse 3 pts cotisations CNRACL	oui (PLFSS 2025)	oui (PLFSS 2025)	oui car simple décret nécessaire	oui

dispositions concernant VLB

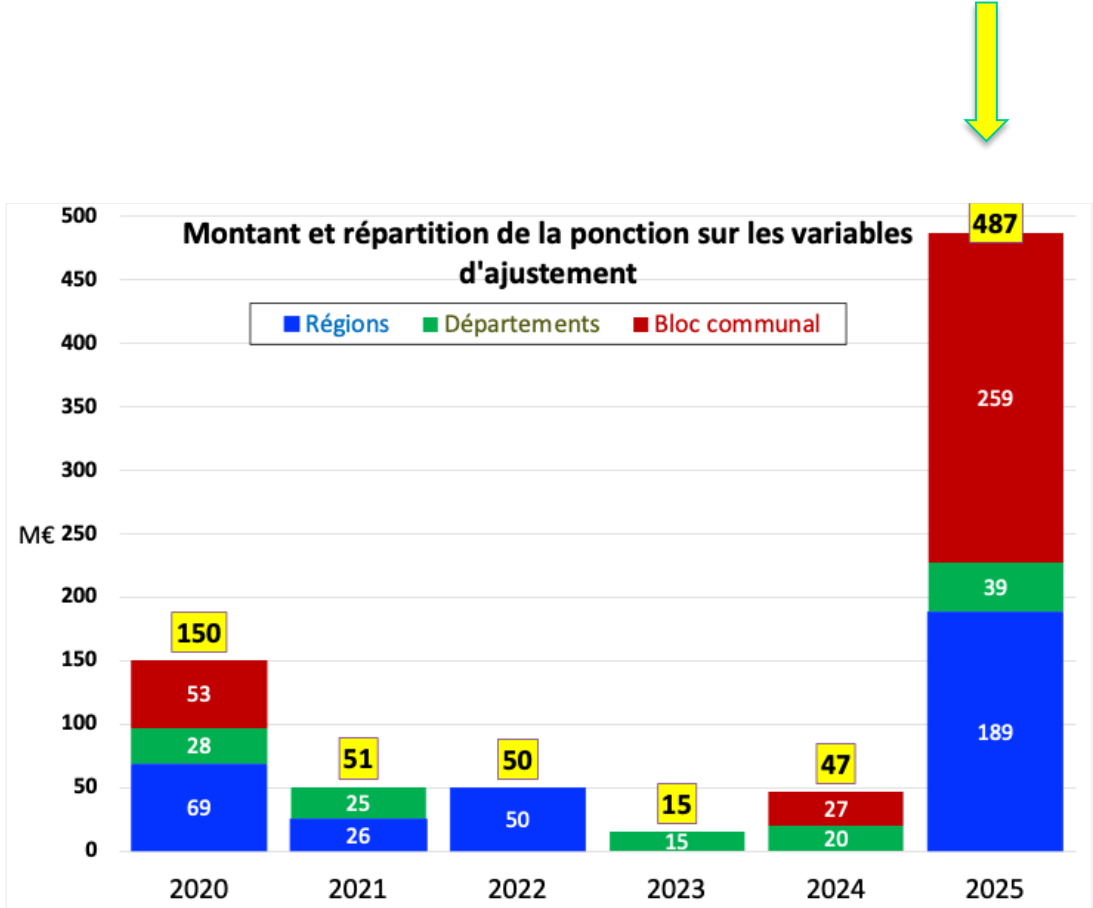
	PLF 2025 initial (version Barnier)	PLF 2025 amendé par le Sénat (vers. Déc 2024)	Projet de loi spéciale	LFI 2025 votée février 2025
Ajustement assiette (fin éligibilité dép. de fonct.) et réduction taux FCTVA (de 16,4% à 14,85%)	VLB impactée (225k€ potentiels)	VLB non impactée	VLB non impactée	VLB non impactée
Mécanisme de fonds de réserve (prélèvement sur recettes)	VLB non impactée	VLB impactée (305k€)	VLB non impactée	VLB impactée (275k€)
DGF montant global				
<i>abondement enveloppes DSU/DSR</i>	VLB non concernée	VLB non concernée	VLB non concernée	VLB non concernée
<i>ecretement forfaitaire</i>	VLB impactée (238k€)	VLB largement moins impactée (35k€)	VLB impactée (238k€)	VLB moins impactée (105k€)
Gel dynamique de TVA	VLB non concernée	VLB non concernée	VLB non concernée	VLB non concernée
Hausse cotisations CNRACL	VLB impactée (224k€)	VLB impactée (155k€)	VLB impactée (155k€)	VLB impactée (155k€)
impact total estimé	687k€	495k€	393k€	535k€

3. Projections DGF et péréquation : cadre envisagé par PLF25

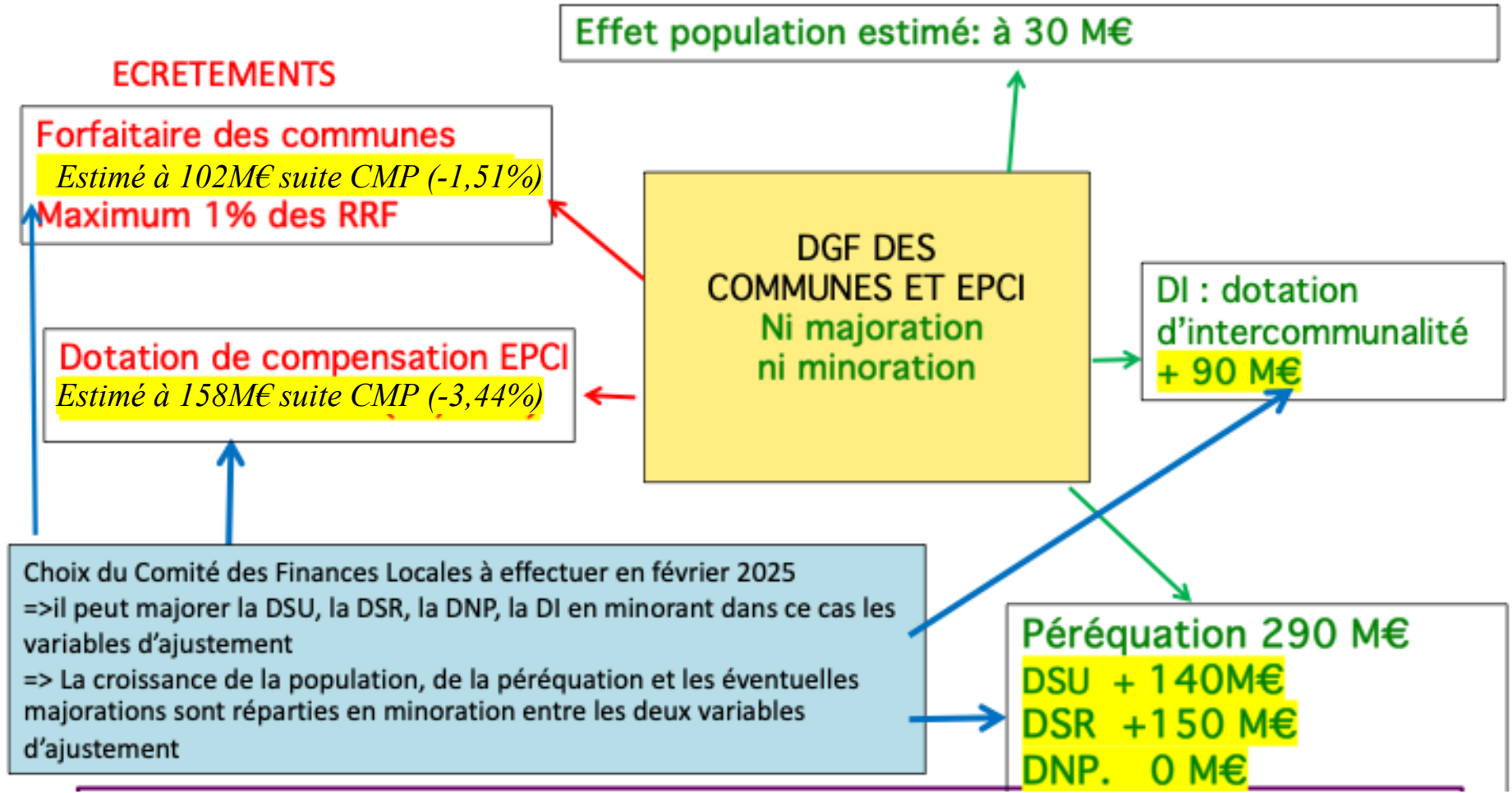
⇒ Stabilité posée des concours financiers de l'Etat dans le PLF2025 initial
financement de la progression des PSR (prélèvements sur recettes) via mobilisation notable des variables d'ajustement

Pour financer l'évolution des compensations et prélèvements sur recettes diverses (dont la compensation dynamique de perte de fiscalité sur les valeurs locatives industrielles), cela supposait une mobilisation sans précédent des variables d'ajustement à près de 500 M€ (de DC RTP et FDTP) dont l'État envisage une répartition de la ponction sur l'ensemble des blocs, avec une contribution notable du bloc communal pour plus de la moitié de l'effort

La version sénatoriale ne remet pas en cause la ponction nécessaire sur les variables d'ajustement



3. Projections DGF et péréquation : cadre PLF25 final



3. Projections DGF et péréquation

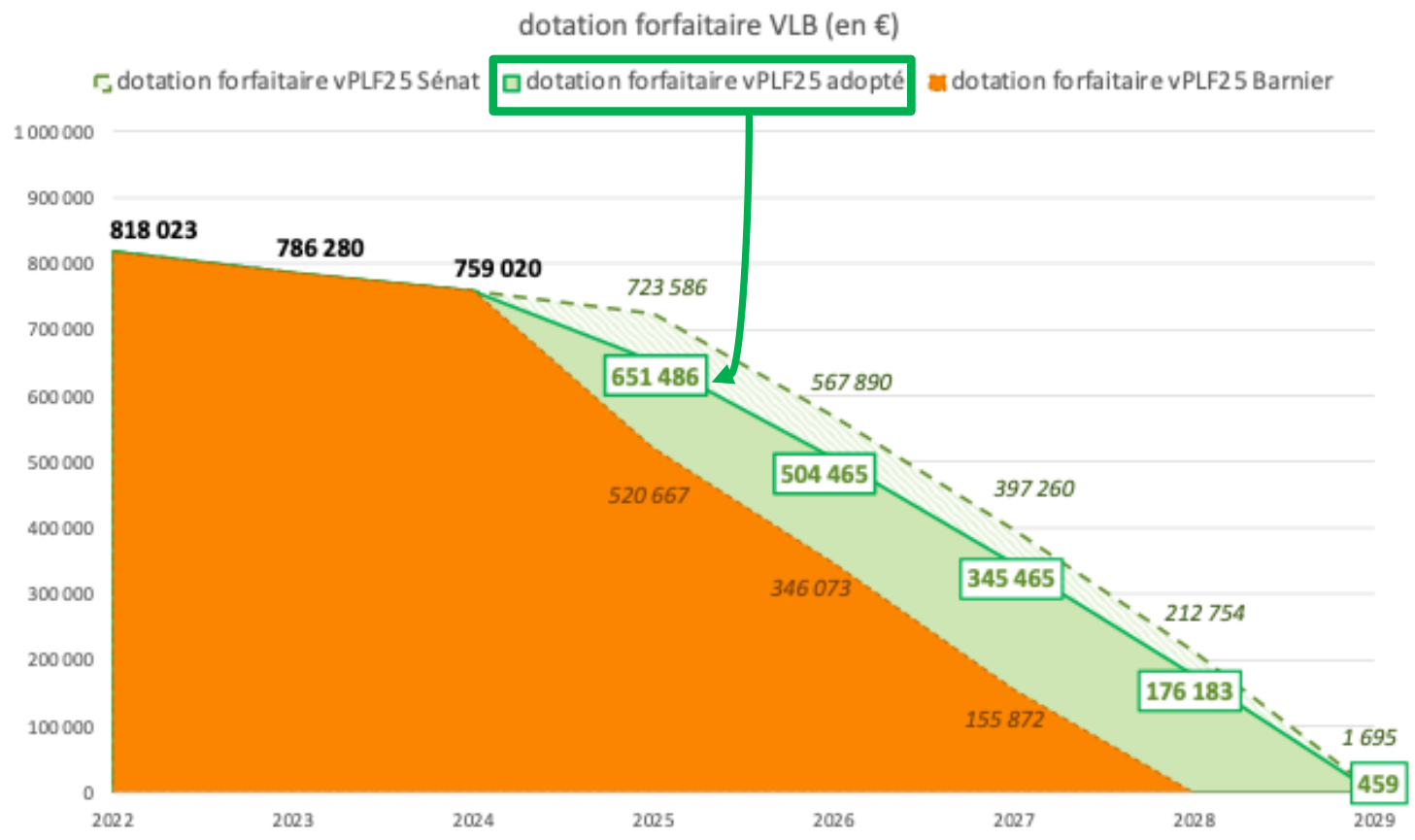
La ville n'est éligible qu'à la dotation forfaitaire. Elle n'émerge pas à la péréquation nationale, au contraire participe-t-elle des contributions à la solidarité nationale.

Avec PLF2025, reprise accentuée de l'écrêtement des communes considérées comme riches.

=> montant attendu 2025 de dotation forfaitaire de VLB d'environ **650k€**, soit une **baisse d'environ 107k€ sur un an (-14%)**, avec à ce rythme une extinction prévue de la forfaitaire pour VLB en 2029...

- mais un mieux par rapport à version initiale du plf...

Simulations de projections de dotations pour Verrières-le-Buisson (VLB) - source CMK:

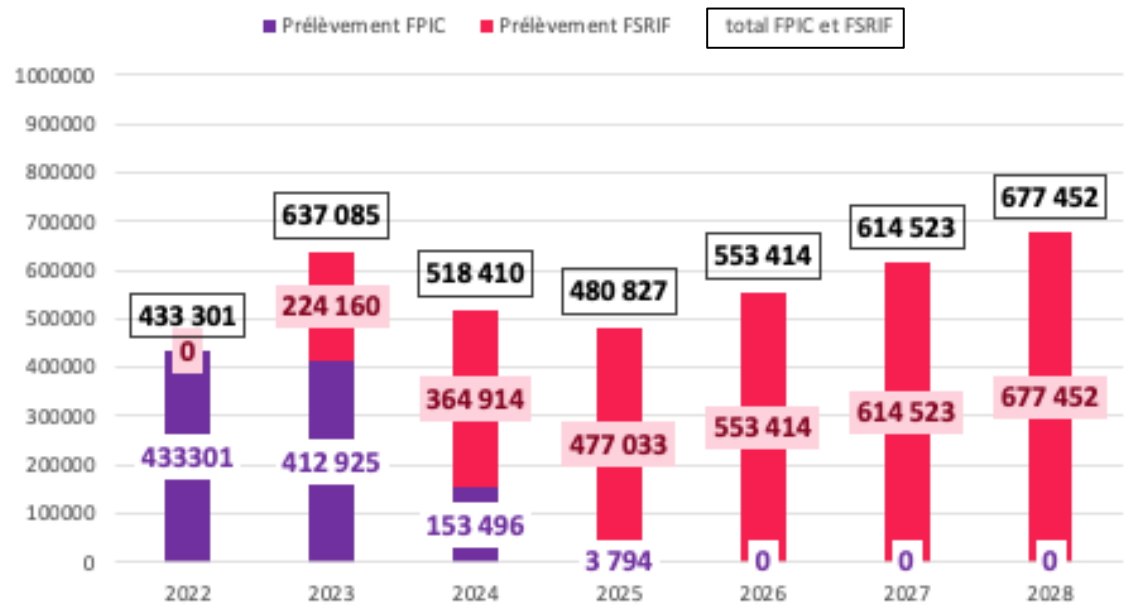


3. Projections DGF et péréquation

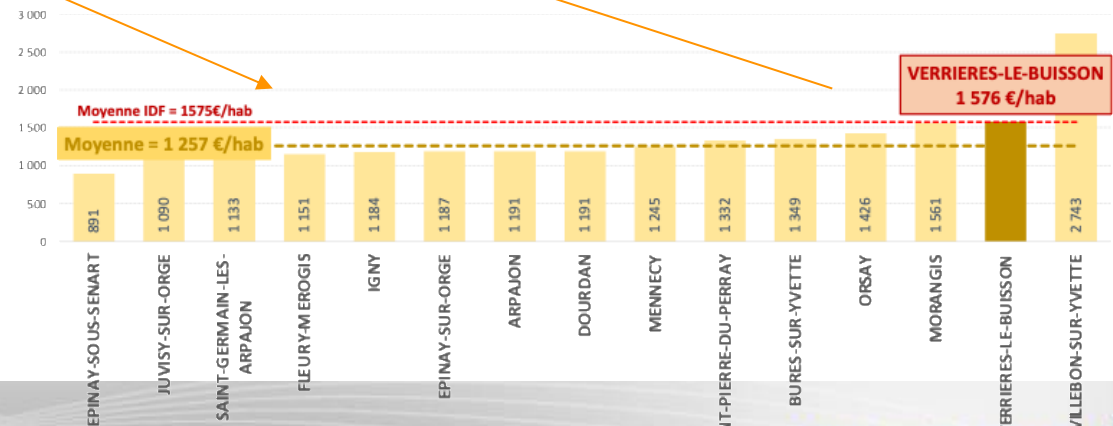
Simulations projections FPIC (CMK) pour VLB:

La commune est contributrice nette au **FPIC**. Si le montant est en décélération sur la période récente, cela s'explique certes par une légère diminution de la contribution attendue du territoire Paris Saclay, mais surtout par le fait que la commune de VLB est entrée depuis 2023 dans le giron des communes contributrices au **FSRIF** (communes dont le potentiel financier Pfin est supérieur au Pfin moyen des communes d'IDF 1575€/hab en 2023, 1677€/hab en 2024) et qu'à ce titre, le montant FSRIF prélevé l'année précédente vient en déduction du montant FPIC à acquitter sur l'année en cours. C'est dans ce cas l'EPCI de rattachement qui doit assumer l'« exemption » communale. Notons toutefois que les projections de prélèvements FSRIF sont attendus en croissance...

Projection des contributions FSRIF et FPIC VLB (en €)



Potentiel financier 2023 des communes comparables de l'Essonne (€/hab.)



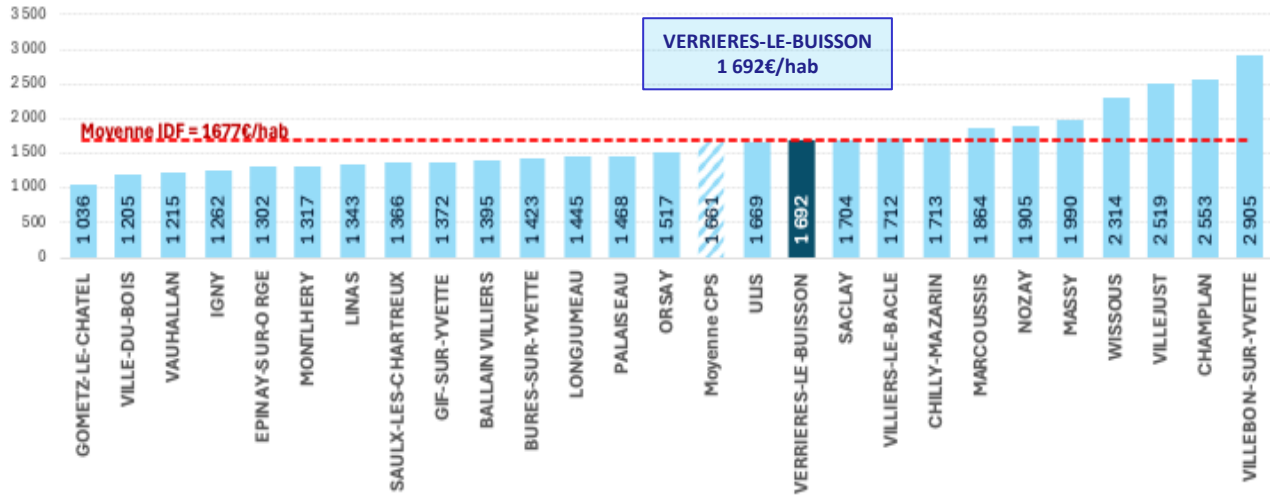
3. Projections DGF et péréquation

Positionnement de VLB sur les indicateurs de richesse :

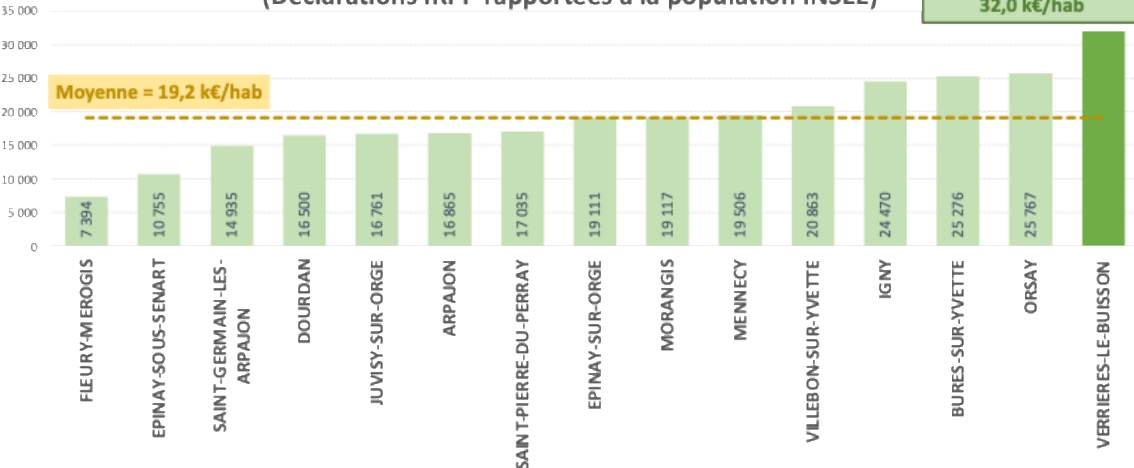
L'écart entre le potentiel financier (Pfin) de VLB et le Pfin moyen des communes d'IDF s'est accru en 2024 :

Pfin VLB = 1692€/hab
 Pfin IDF moyen = 1677€/hab

Potentiel financier 2024 des communes de la CPS (en €/hab)



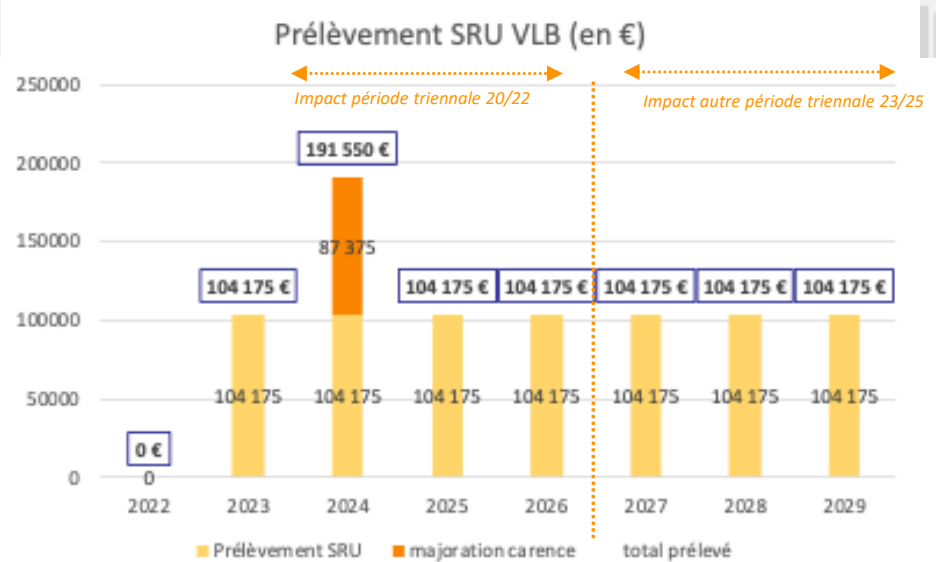
Revenu par habitant 2023 des communes comparables de l'Essonne (Déclarations IRPP rapportées à la population INSEE)



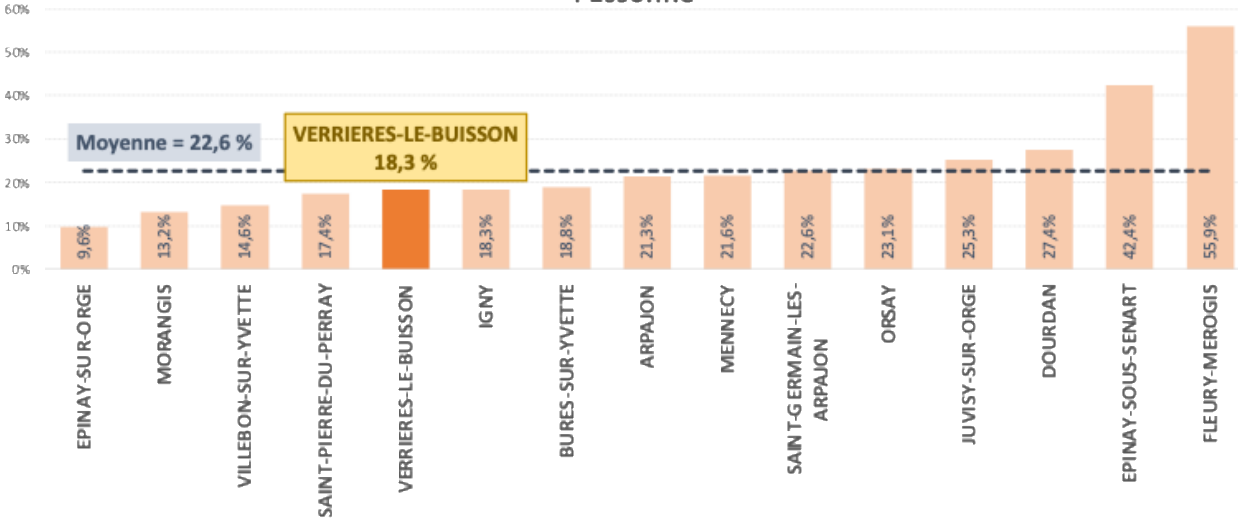
VLB présente un revenu/hab parmi les plus élevés des communes comparables

3. Projections DGF et péréquation

Précisons également que depuis 2023, la commune est prélevée au titre de la loi SRU (art. 55), en raison d'un taux de logements sociaux insuffisant pour satisfaire à la loi (seuil légal non atteint). En 2024, cette contribution est montée en puissance (quasi doublée) à la suite du dernier bilan triennal établi par les services préfectoraux (2020-2022) et le constat de carence prononcé le 22/12/2023, donnant lieu à majoration de 73% de « l'amende » à compter de 2024 et pour 3 ans.



Proportion de logements sociaux 2023 des communes comparables de l'Essonne



Cependant par un arrêté préfectoral en date du 30/01/2024, constatant les programmes de logements sociaux engagés pour un nombre de 187, soit 192% de l'objectif fixé sur la nouvelle période triennale 2023/2025, **la carence a été levée.**

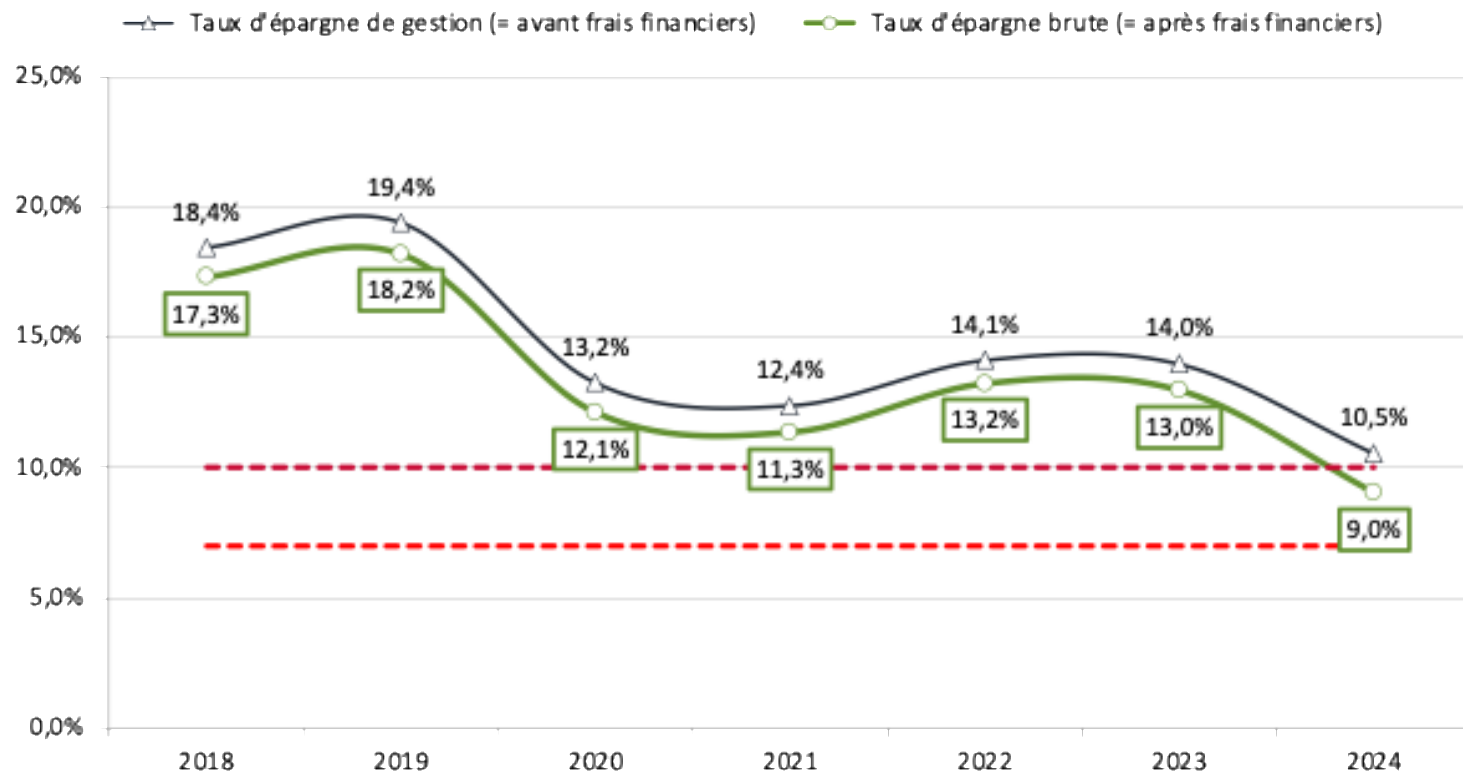
La majoration liée est donc supprimée à compter de l'année 2025.

Le taux de logement sociaux 2024 est de 20,52%.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

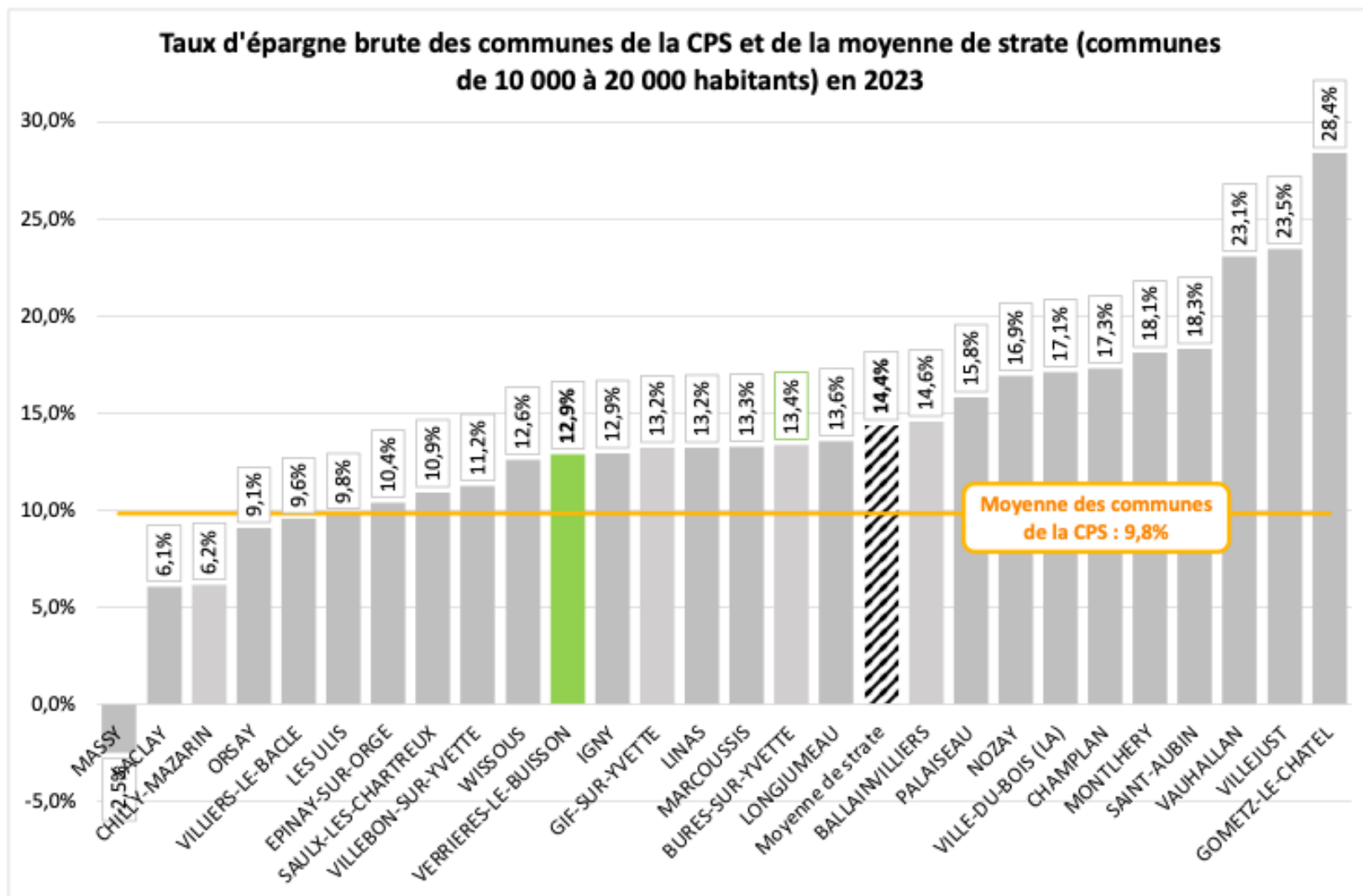
Le taux d'épargne brute de la commune, s'il a pu être stabilisé depuis le début de la décennie 2020 autour des 12/13% - un niveau estimable sans être confortable,- au prix d'efforts notables sur la recette en 2023, semble néanmoins flancher à compter de 2024 (entrant en zone de vigilance).

Evolution des taux d'épargne de Verrières-le-Buisson (en % des RRF)



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

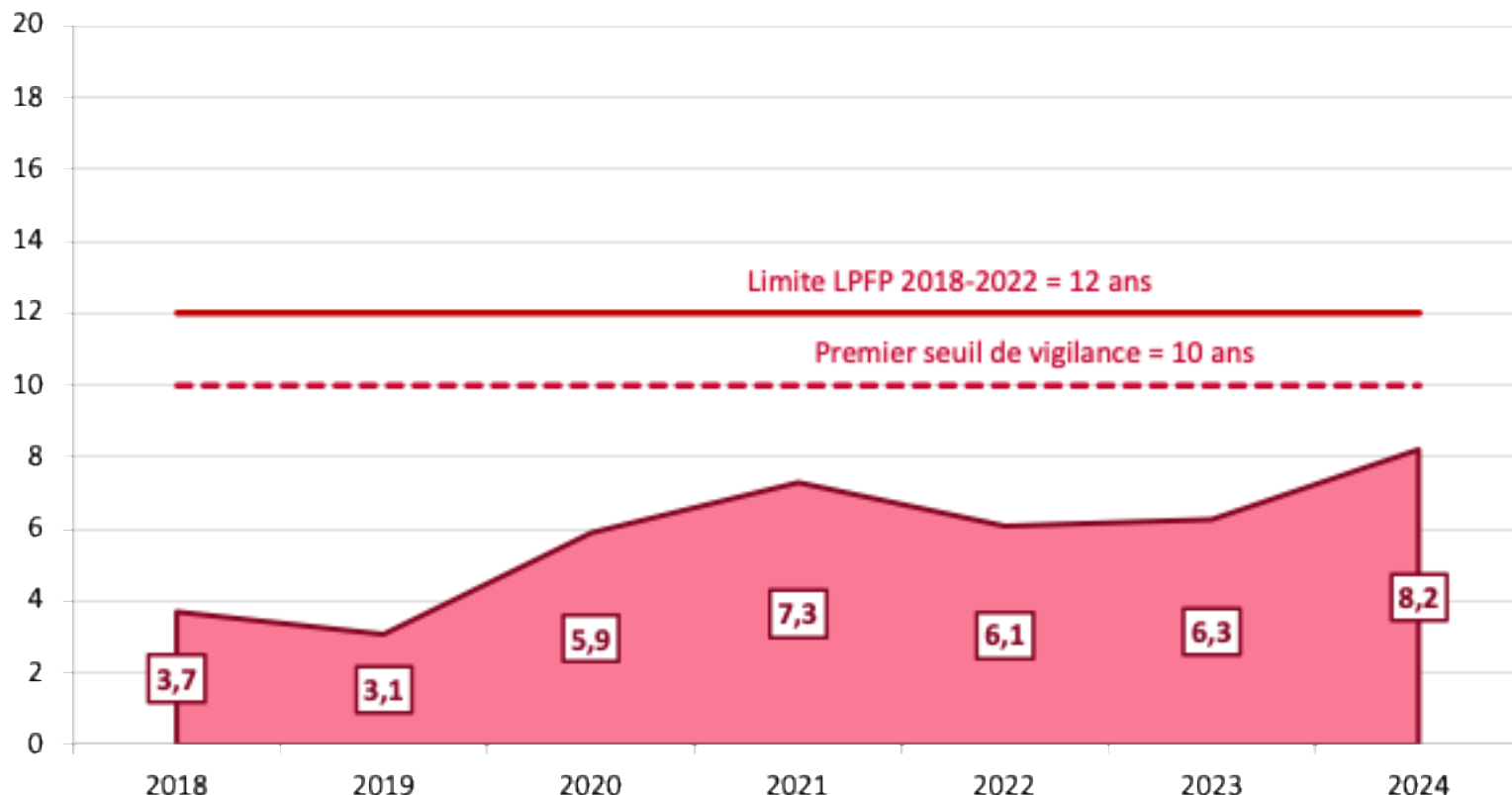
Le taux d'épargne brute de la Ville de Verrières s'est en 2023 apprécié par rapport à celui de la moyenne des autres communes de la CPS (établi à 9,8% soit +1 point d'écart gagné positivement, moyenne CPS toutefois fortement tirée à la baisse par le ratio dégradé de la ville de Massy). Le taux d'épargne brute de VLB restait en effet inférieur de 1,5 point à la moyenne de strate (14,4%), accroissant là négativement son écart.



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

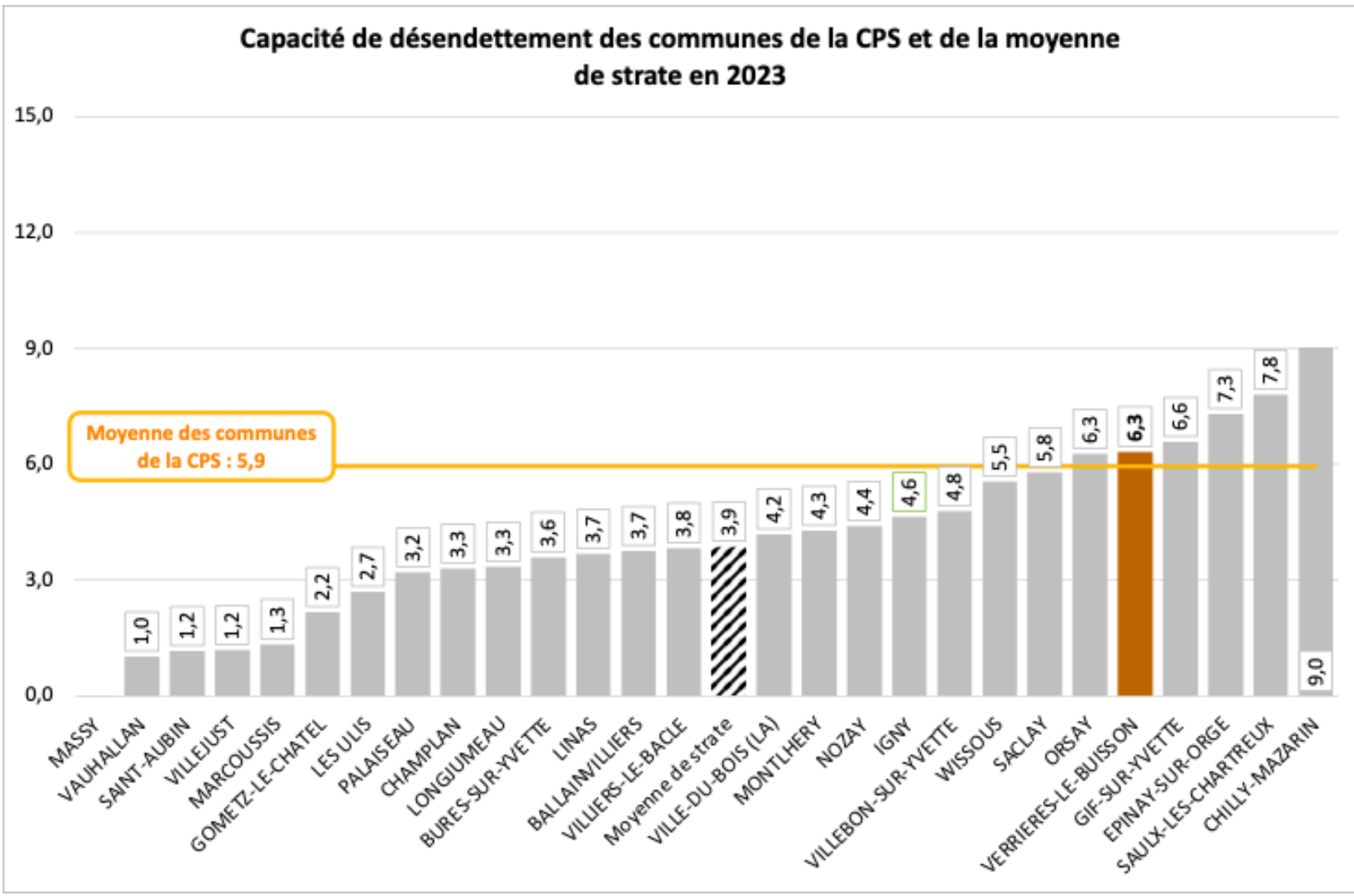
Le non-recours à l'emprunt en 2024 - à l'exception de la levée d'un emprunt de restes à réaliser 2023 de 426k€ - a permis d'éviter d'accentuer plus encore la dégradation de la capacité de désendettement, déjà dépréciée de 2 points par la contraction de l'épargne brute en 2024.

Evolution de la capacité de désendettement de Verrières-le-Buisson (en années)



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

La Ville de Verrières présentait à fin 2023 une capacité de désendettement (retraîtée) de 6,3 ans soit un niveau près de 10% supérieur à la moyenne des autres communes de la CPS (5,9 ans) et de 60% supérieur à la strate (3,9 ans).

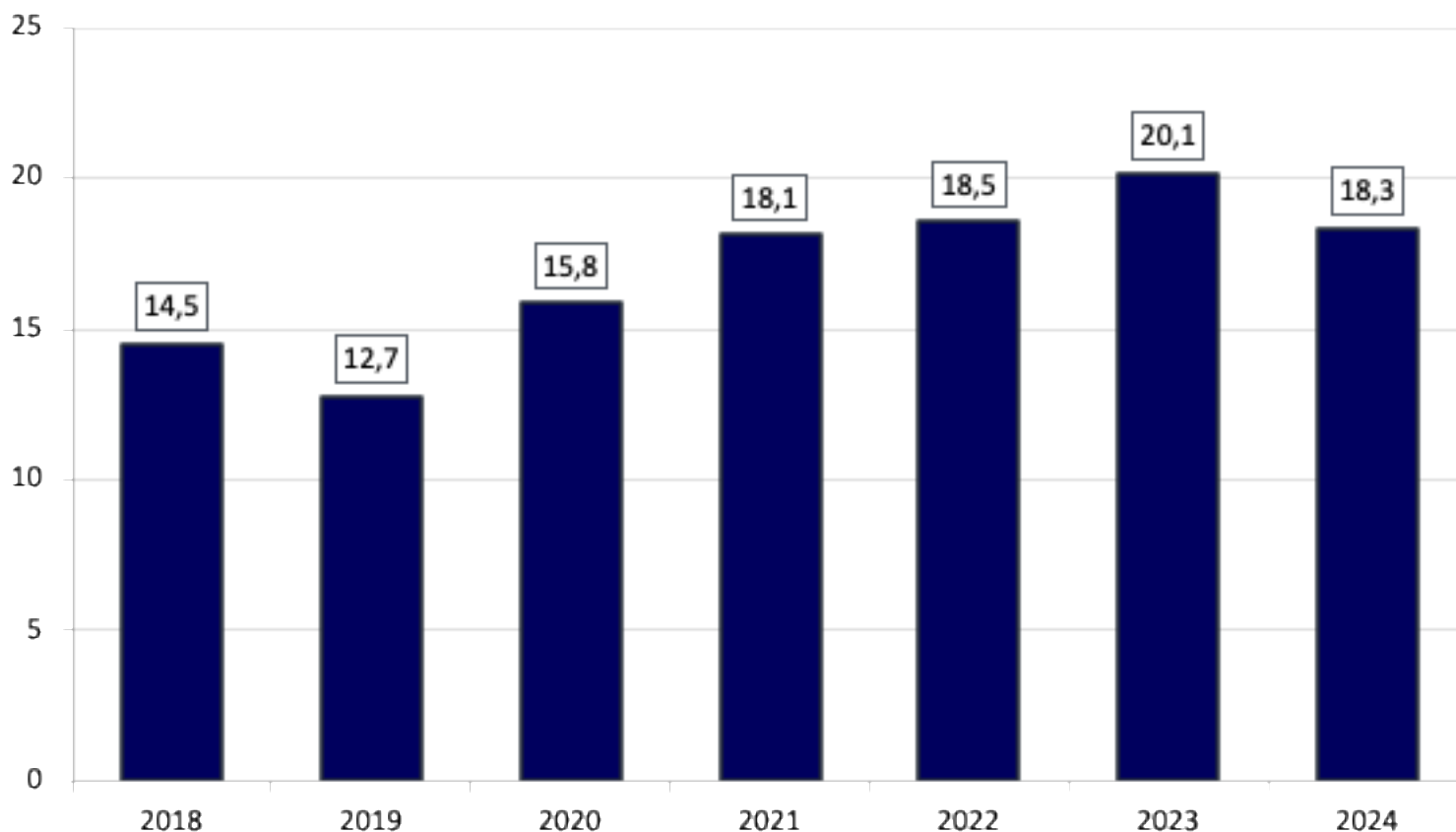


4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

La Ville de Verrières affiche fin 2024 un encours de dette de 18,3M€, soit environ 1231€/hab, en reflux sur un an mais plutôt en stabilisation depuis 2021.

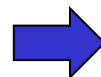
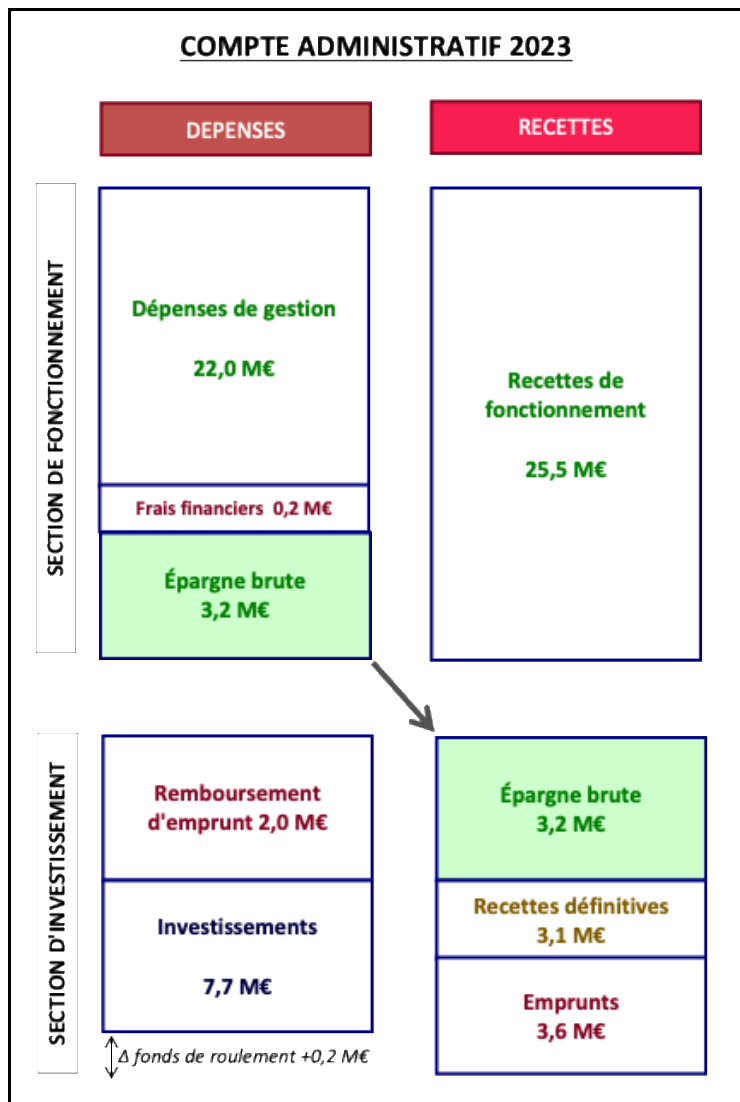
La dette est composée à 90% à taux fixe, le reste indexé sur livret A.

Dette au 31/12 de Verrières-le-Buisson (en M€)

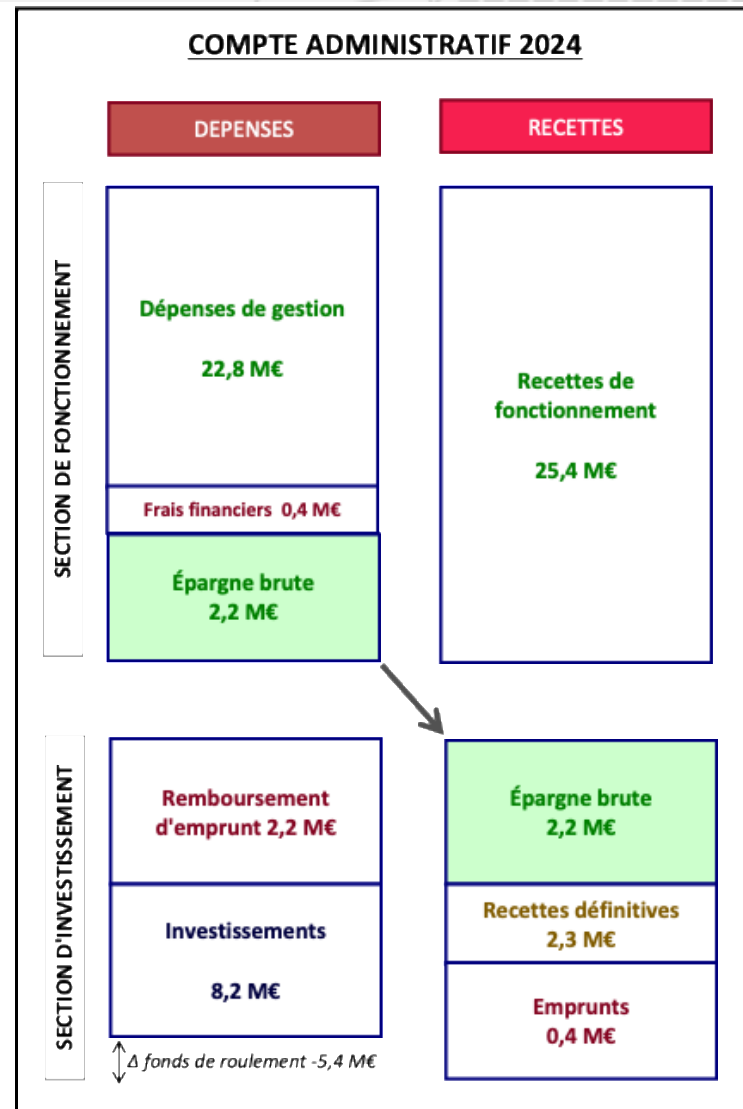


4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Une contraction attendue de l'épargne brute entre 2023 et 2024



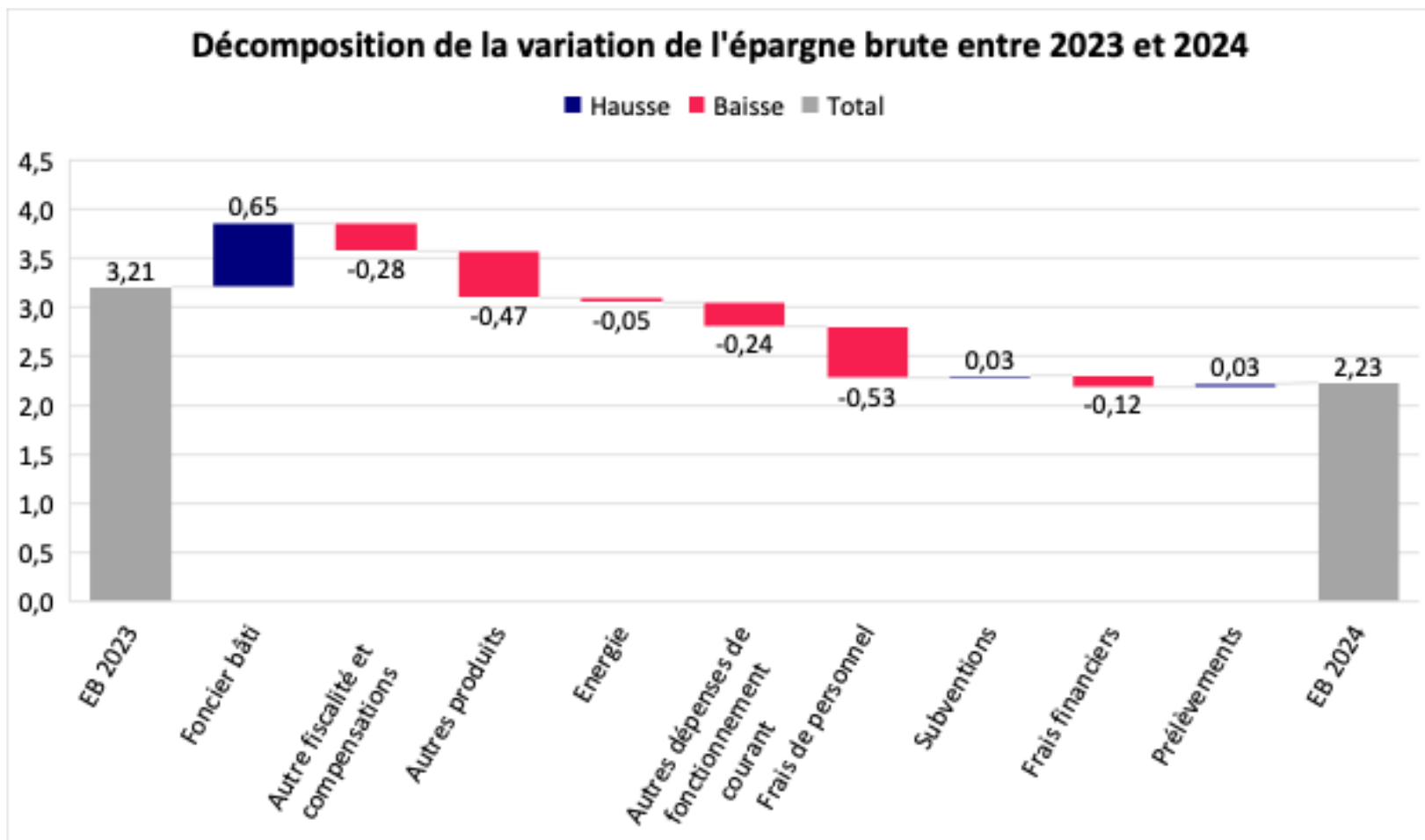
Baisse d'un tiers de l'épargne brute sur un an



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Une contraction attendue de l'épargne brute entre 2023 et 2024

Malgré l'effet des revalorisations forfaitaires des bases fiscales, occasionnant une progression du produit fiscal de l'ordre de 650k€, la commune a connu une accentuation de ses charges (au premier rang la masse salariale) et un tassement de ses autres produits et subventions.



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution des charges et recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an
Foncier bâti	6,35	6,53	6,64	14,20	14,68	16,94	17,60	18,5%
TH	7,11	7,28	7,37	0,21	0,24	0,31	0,27	-41,9%
DMTO	1,24	1,41	1,64	1,57	1,45	0,99	0,81	-6,9%
Autre fiscalité et compensations	0,74	0,76	0,73	0,53	0,73	0,69	0,63	-2,6%
AC	2,49	2,49	2,29	2,29	2,27	2,27	2,29	-1,4%
DSC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,08	0,11	
DGF	1,27	1,16	1,05	0,94	0,82	0,79	0,76	-8,2%
Subventions CAF	0,81	0,78	0,86	0,60	0,75	0,79	0,77	-0,9%
Autres subventions	0,27	0,29	0,34	0,29	0,32	0,48	0,25	-1,5%
Recettes tarifaires	1,94	1,50	0,73	0,99	1,16	1,30	1,11	-8,9%
Autres produits des services et remboursements	0,47	0,62	0,58	0,42	0,52	0,39	0,36	-4,1%
Autres recettes	0,49	0,40	0,34	0,33	0,40	0,43	0,41	-3,1%
TOTAL DES RRF	23,2	23,2	22,6	22,4	23,4	25,5	25,4	1,5%
- FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	-17,4%
- FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	
- SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	9,2%
- Fonds de réserve PLF25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	22,6	22,8	22,1	21,9	23,0	24,7	24,7	1,5%
<i>Variation annuelle</i>		0,8%	-2,9%	-0,9%	5,0%	7,5%	-0,3%	
<i>Inflation (hors tabac et énergie)</i>		1,1%	1,1%	1,6%	5,2%	5,1%	2,5%	

La ville a subi le recul généralisé au niveau national des produits de DMTO (qui ont fondu quasi de moitié en deux ans sous l'effet des difficultés du marché immobilier, touchant pleinement une ville résidentielle comme VLB).

Elle a enregistré un moindre encaissement de subventions et de produits tarifaires également en 2024, affectant le panier de recettes.

La dynamique des produits fiscaux n'a pas permis d'enrayer ces effets.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025



Hypothèses fiscales :

- Stabilité des taux fiscaux sur la période prospective à venir
- Revalorisation forfaitaire des bases 2025 de +1,7% et arrimée à inflation année suivante
- Dynamique propre des bases fiscales communales projetée prudemment à +0,2%/an

	2021	2022	2023	2024	2025
revalorisation forfaitaire des bases	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%

en M€		2021	2022	2023	2024	2025					
		<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre</i>	<i>Δ bases dynamique propre projetée</i>	<i>Pour info : Δ bases dynamique propre (moyenne sur 3 ans)</i>				
TAXE D'HABITATION	bases	1188917	+10,5%	1357874	+19,0%	1 730 546	-15,4%	1522000	+0,2%	1550791	+4,7%
<i>évolution du taux</i>	taux	17,92%		17,92%		17,92%		17,92%		17,92%	
	produit	213 054 €		243 331 €		310 114 €		272 742 €		277 902 €	
FONCIER BATI	bases	31 039 839	-0,0%	32 083 585	-0,5%	34 202 162	-0,1%	35518000	+0,2%	36189888	-0,2%
<i>évolution du taux</i>	taux	37,93%		37,93%	10%	41,72%		41,72%		41,72%	
	produit	11 773 411 €		12 169 304 €		14 269 142 €		14 818 110 €		15 098 421 €	
FONCIER NON BATI	bases	71 633	+6,4%	78 793	-4,0%	80 980	-41,1%	49543	+0,2%	50480	-12,9%
<i>évolution du taux</i>	taux	58,98%		58,98%		58,98%		58,98%		58,98%	
	produit	42 249 €		46 472 €		47 762 €		29 220 €		29 773 €	
Total		12 028 714 €		12 459 107 €		14 627 018 €		15 120 072 €		15 406 096 €	

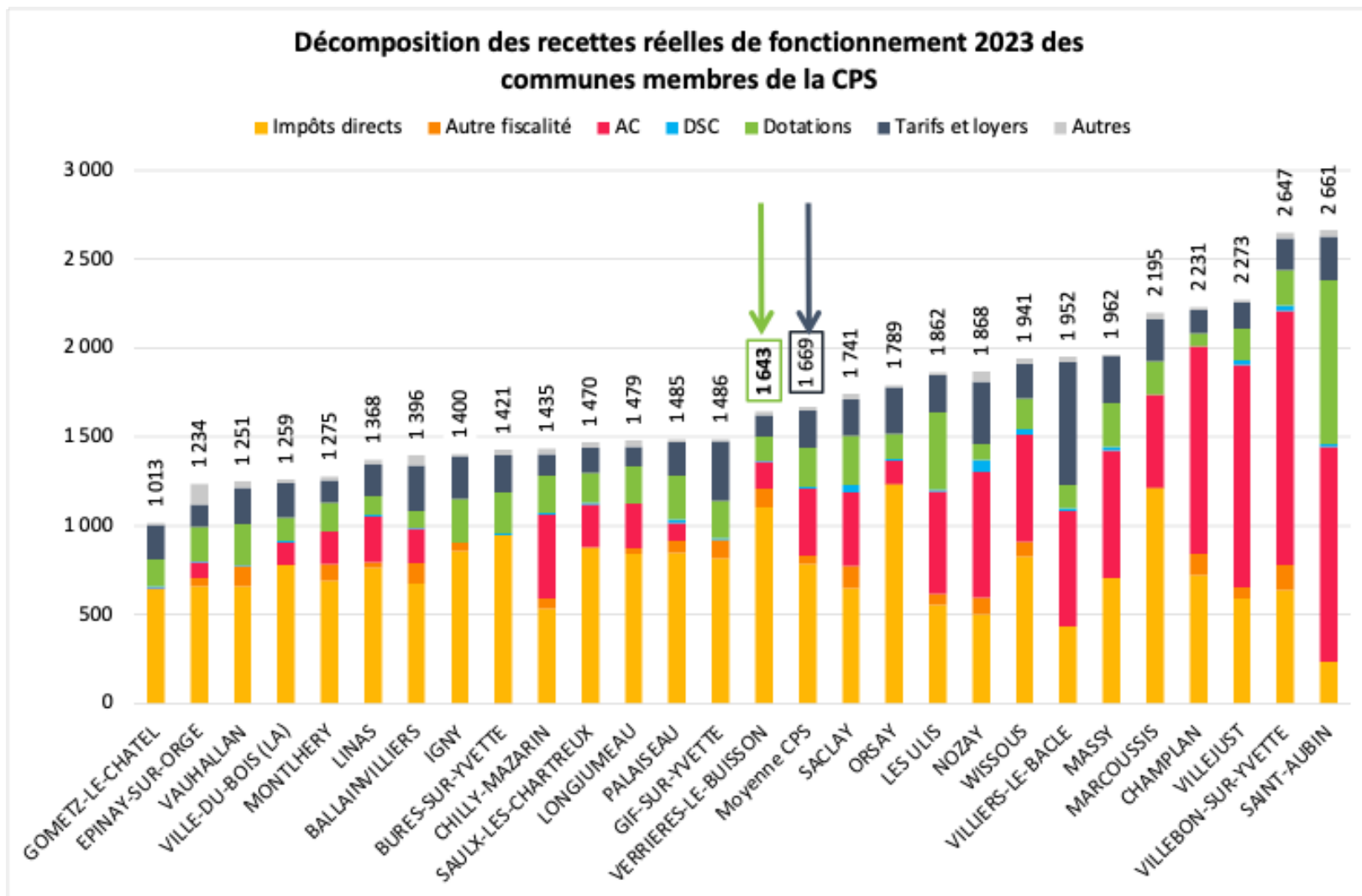


4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution des charges et recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes réelles de fonctionnement reste toutefois en 2023 proche de la moyenne de la CPS, en position médiane.

Avec toutefois une part plus marquée constituée par les produits fiscaux.



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution des charges et recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an
Energie	0,86	0,69	0,85	0,81	0,96	1,41	1,47	9,2%
Autres dépenses de fonctionnement courant	4,36	4,31	4,50	4,47	4,83	5,34	5,59	4,2%
Frais de personnel	12,34	12,50	12,94	13,07	13,26	13,83	14,36	2,6%
CCAS	0,30	0,35	0,35	0,40	0,30	0,30	0,30	0,0%
Subventions aux associations	0,37	0,42	0,52	0,43	0,40	0,38	0,35	-1,1%
Frais financiers	0,25	0,27	0,25	0,22	0,21	0,25	0,37	6,6%
Autres dépenses de fonctionnement	0,19	0,09	0,03	0,02	0,01	0,01	0,00	-58,3%
DRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	18,7	18,6	19,4	19,4	20,0	21,5	22,4	3,1%
FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	-17,4%
FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	62,8%
SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	83,9%
Fonds de réserve PLF25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DRF	19,3	19,1	19,9	19,9	20,4	22,3	23,1	3,1%
		-1,0%	4,2%	0,0%	2,6%	9,2%	3,9%	

Le poids des dépenses d'énergie, à la suite des effets inflationnistes post conflit en Ukraine, se fait toujours sentir en 2024. De même, les frais financiers ont enregistré une évolution de +50%, à la suite des levées d'emprunt 2023 et du contexte exogène de réhausse des taux.

La masse salariale a quant à elle subi en 2024 en année pleine les conséquences des décisions gouvernementales successives depuis 2022 de revalorisations indiciaires, catégorielles et du SMIC, progressant de +3,8% sur un an.

Les reversements de fiscalité ont continué leur progression à la hausse, sous l'effet de la majoration du prélèvement SRU – la croissance du prélèvement FSRIF étant en 2024 « compensée » par l'exemption de FPIC correspondant.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution des charges et recettes de fonctionnement

Une masse salariale dynamique en fin de période, sous l'effet des mesures indiciaires et catégorielles nationales notamment

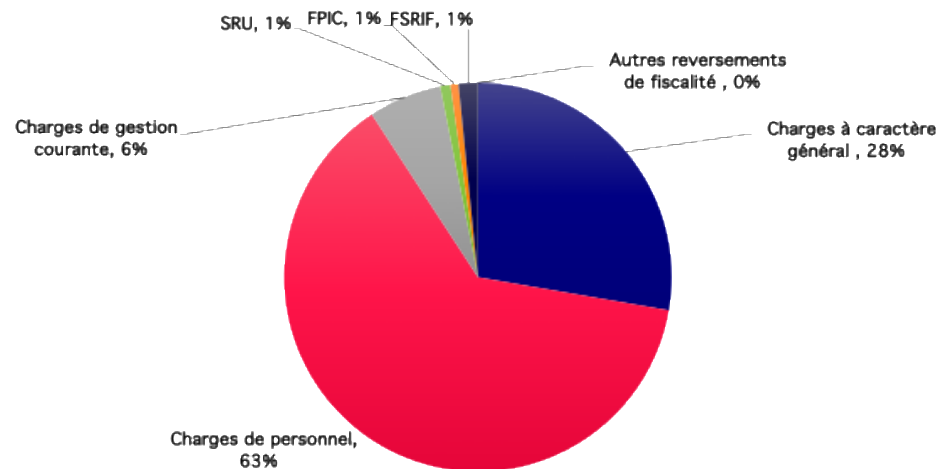
Si le chapitre 012 a en effet été plutôt maîtrisée sur la « longue période », autour d'une croissance annuelle d'environ +2,6%/an, entre 2022 et 2024 ce rythme s'est accéléré à +4,1%/an sous l'effet des mesures de réhausse indiciaire et d'évolution catégorielle décidée unilatéralement par l'Etat en 2022 et 2023. La collectivité est particulièrement sensible à l'évolution de ce chapitre budgétaire, qui pèse 63% de sa dépense de fonctionnement.

La Ville projette en 2025 un effort de maîtrise de la masse à effectif constant 2024 (ce qui signifie progression de la masse fonction du GVT \approx 1,8%, hausse taux CNRACL et moindre effet vacances, pour env. 550k€ au global soit +4,5%).

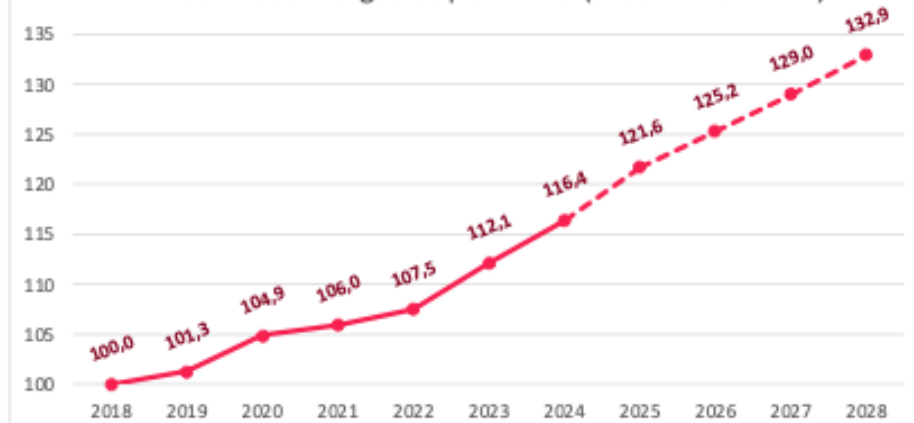
Projection prospective de la masse salariale (après 3,8% en 2024, projection à +4,5% en 2025 puis maîtrise posée pour suivantes à une croissance de +3%/an)

En M€	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges de personnel	13,8	14,4	15,0	15,5	15,9	16,4
	4,3%	3,8%	4,5%	3,0%	3,0%	3,0%

STRUCTURE DES DEPENSES DE GESTION AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



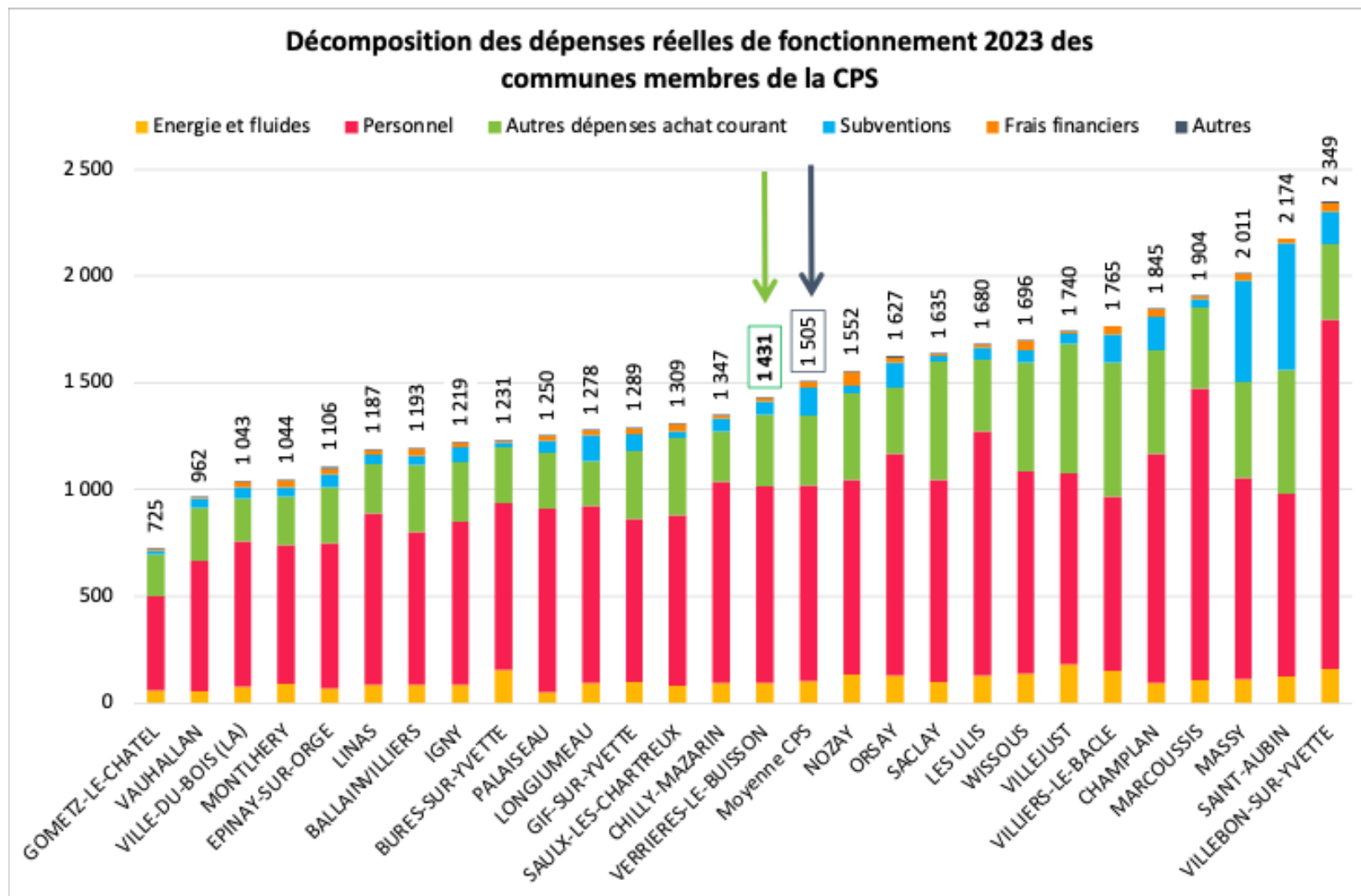
Evolution des charges de personnel (base 100 en 2018)



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution des charges et recettes de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement est lui aussi proche de la moyenne CPS en 2023, en position médiane.



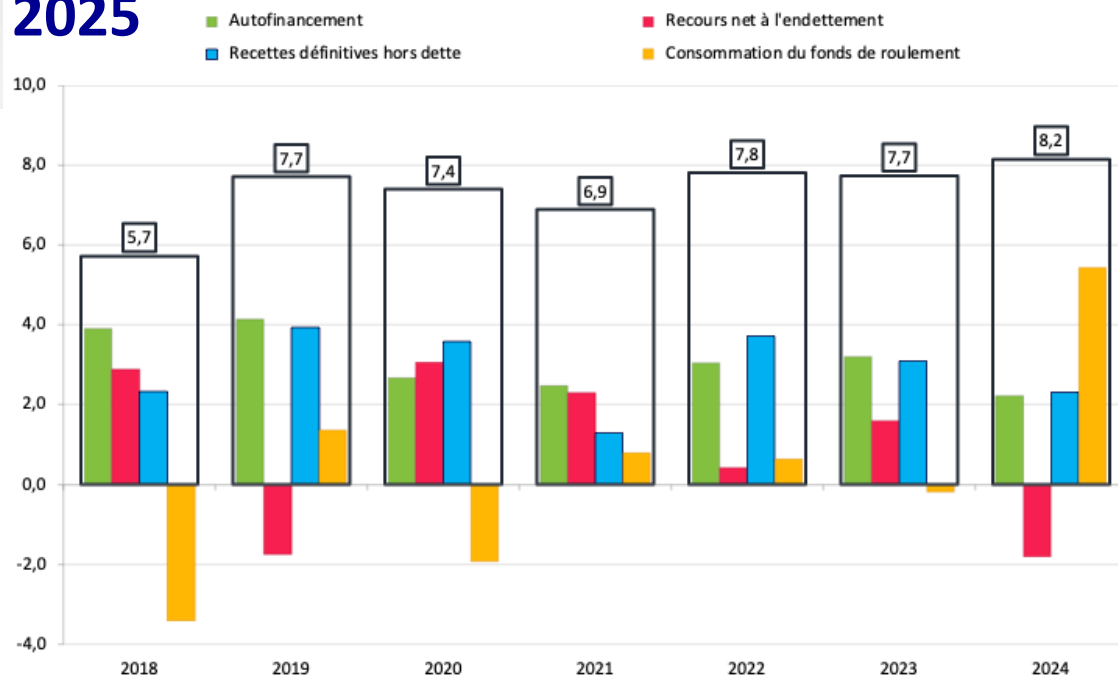
4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution des dépenses d'investissement et du mode de financement

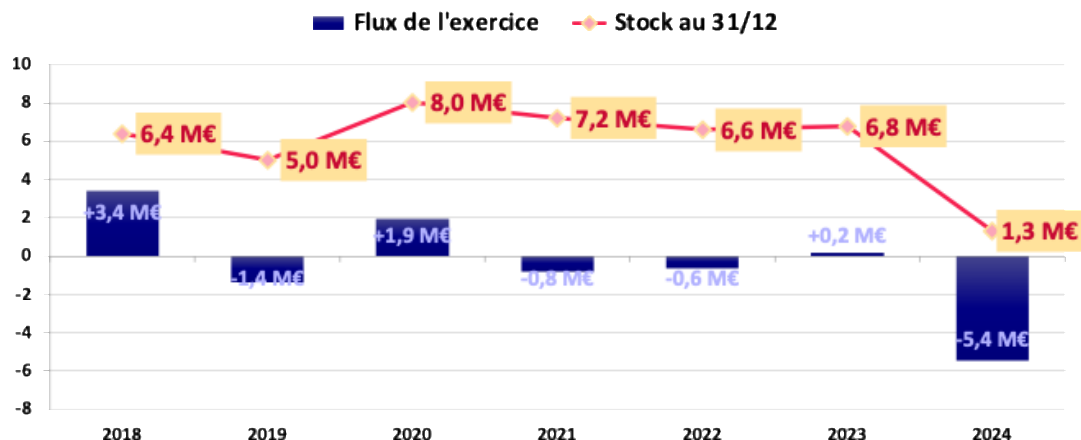
La Ville porte depuis plus de 5 ans un niveau d'investissements plutôt soutenu, autour des 7,5M€ par an, qu'elle finance majoritairement par l'épargne brute et la mobilisation de subventions, agrémentés de puisements ponctuels dans le fonds de roulement et le recours (plus ou moins marqué selon les années) à l'emprunt pour compléments. En 2024, la Ville n'a pas levé d'emprunt nouveau (excepté le RAR2023 de 426k€).

Elle a eu massivement recours à son fonds de roulement pour couvrir le besoin de financement, privilégiant stratégiquement ce levier plutôt que l'endettement dans l'environnement de taux élevé connu depuis 2023.

Structure de financement des investissements (en M€)



Projection du fonds de roulement de Verrières-le-Buisson (en M€) : flux et stock

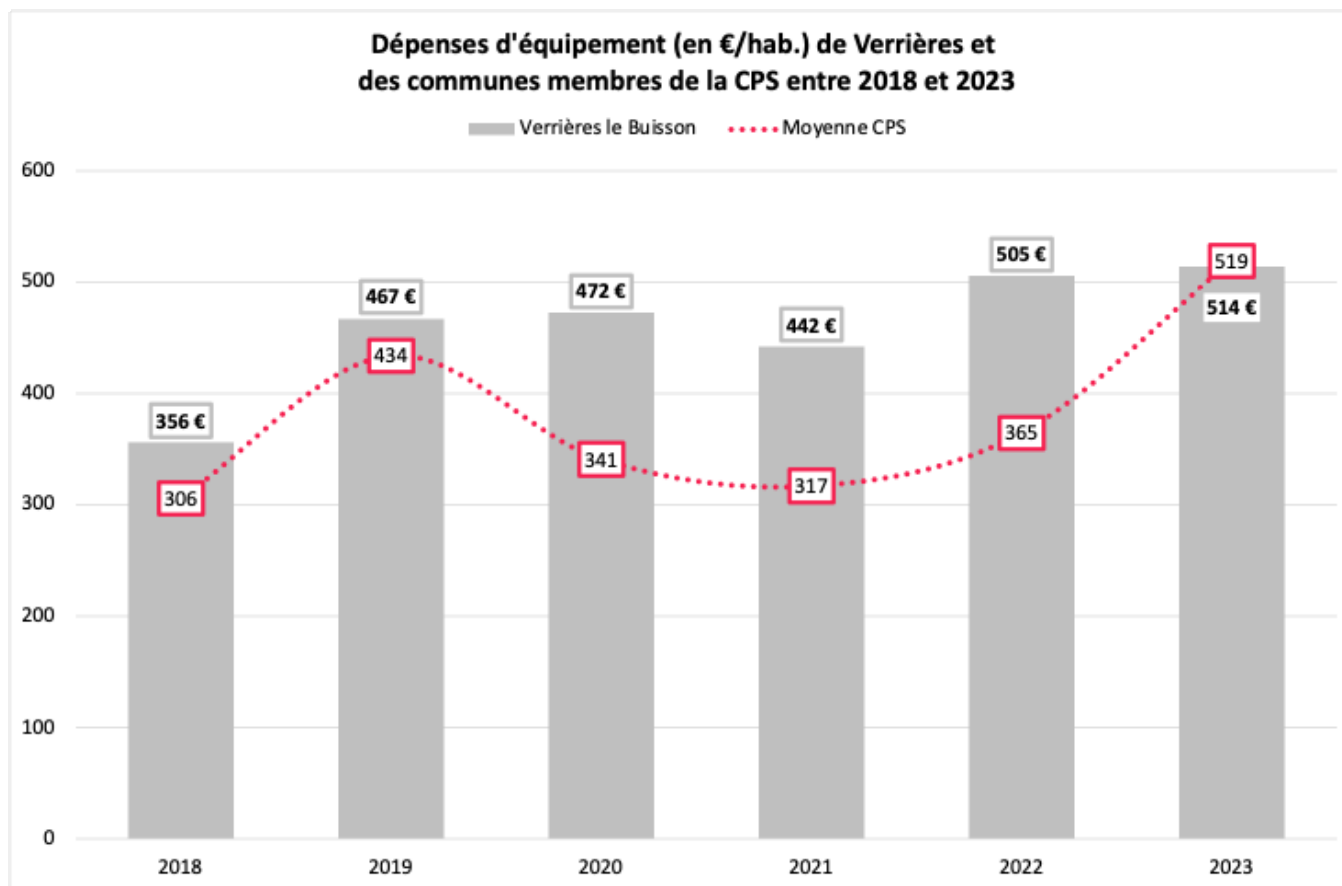


4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution des dépenses d'investissement et du mode de financement

Le niveau des dépenses d'investissement par habitant a ainsi suivi une progression légèrement haussière sur la période, passant de 467€/hab en 2019 à 514€/hab en 2023.

Matérialisant un niveau plus élevé que la moyenne CPS jusqu'en 2023, année où celle-ci a rattrapé le niveau communal.



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Evolution de l'investissement et des ratios

Le niveau des dépenses d'équipement a passé un seuil en 2024, avec 8,15M€, financé fortement par mobilisation du fonds de roulement alors que la ville a renoué avec un processus de désendettement.

La Ville a toutefois accusé le coup d'une contraction de son épargne brute (-1M€), sous l'effet des facteurs d'entraînement exogènes de la dépense, entraînant une détérioration de ses ratios, à surveiller.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an
Subventions d'investissement (dont RAR)	0,94	2,03	2,54	1,04	2,23	0,91	2,19	15,1%
FCTVA	1,22	1,53	0,86	0,00	1,08	2,01	0,00	-100,0%
TA	0,15	0,14	0,14	0,18	0,40	0,07	0,12	-4,3%
Autres recettes d'investissement	0,02	0,24	0,04	0,07	0,01	0,10	0,00	-26,9%
TOTAL DES RRI (hors dette)	2,3	3,9	3,6	1,3	3,7	3,1	2,3	-0,2%
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an
Dépenses d'équipement	5,73	7,71	7,40	6,87	7,81	7,73	8,15	6,0%
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DRI (hors dette)	5,7	7,7	7,4	6,9	7,8	7,7	8,2	6,1%
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an
Emprunts souscrits	4,50	0,00	4,80	4,00	2,25	3,60	0,43	
Emprunts remboursés	1,61	1,74	1,72	1,70	1,84	2,00	2,24	
Var dette	2,9	-1,7	3,1	2,3	0,4	1,6	-1,8	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var sur un an
Epargne brute	3,91	4,14	2,68	2,49	3,04	3,21	2,23	-30,5%
Taux d'épargne brute	17,3%	18,2%	12,1%	11,3%	13,2%	13,0%	9,0%	-30,3%
Encours de dette	14,47	12,72	15,84	18,12	18,53	20,14	18,33	-9%
Fonds de roulement	6,38	5,02	8,03	7,22	6,59	6,77	1,34	
Encours de dette net du fonds de roulement	8,09	7,71	7,81	10,90	11,95	13,38	16,99	
Capacité de désendettement	3,7	3,1	5,9	7,3	6,1	6,3	8,2	30,9%
Capacité de désendettement nette du fdr	2,1	1,9	2,9	4,4	3,9	4,2	7,6	

FCTVA 2024 : le montant de 0€ affiché en facial ne prend pas en compte les 1,14M€ de FCTVA en recettes d'investissements, inscrits en RAR2024

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Projections 2025/2027 (avec impacts PLF25 version adoptée)

Hypothèses de projection :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dépenses du 011 arrimées à inflation (décélération postulée des dépenses énergie de 15% en 2026)	Produits fiscaux selon revalorisation forfaitaire (+1,7%) et dynamique propre atone de +0,2%
	Masse salariale progressant de +4,5% en 2025 puis maitrisée à +3%/an années suivantes	Mesures votées par PLF: - retour écrêtement DGF - impact DILICO (prélèvement)
	Hausse cotisation CNRACL de 3 pts/an	Reprise progressive DMTO
Investissement	Charges de gestion courante arrimées à l'inflation.	DSC, subventions CAF constantes
	niveau moyen d'investissement sur la période 2025_2027 de 4M€/an de crédits nouveaux	

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

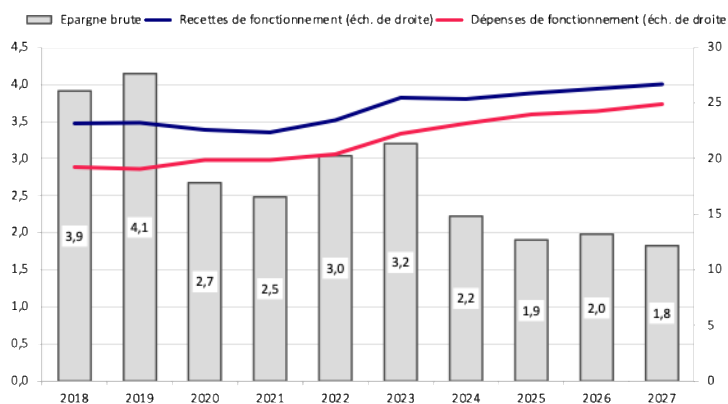
Projections 2025/2027 (avec impacts PLF25 version adoptée)

avec investissements nouveaux 2025 à 4M€, recours nécessaire à l'emprunt

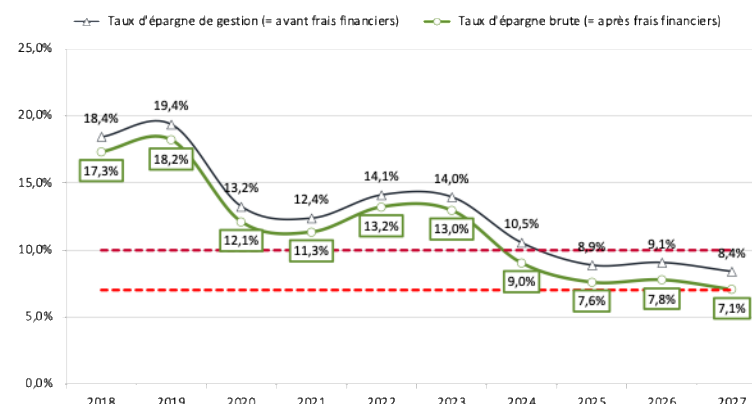
Le maintien d'un niveau moyen de 4M€ d'investissements nouveaux par an sur toute la période prospective, y compris 2025, impose le recours à l'emprunt en complément de financement, dès 2025, pour un montant de 2M€ en 2025 et de 1,7M€ les autres années, soit un global de 5,4M€ levés d'ici 2027, sans grever le niveau de l'encours toutefois, maintenu à l'étiage 2024 grâce aux remboursements annuels du capital existant.

La capacité de désendettement se dégrade, en limite du seuil de vigilance. Le taux d'épargne brute, cantonné lui en zone de vigilance, nécessite attention et voies de relèvement pour plus de sérénité.

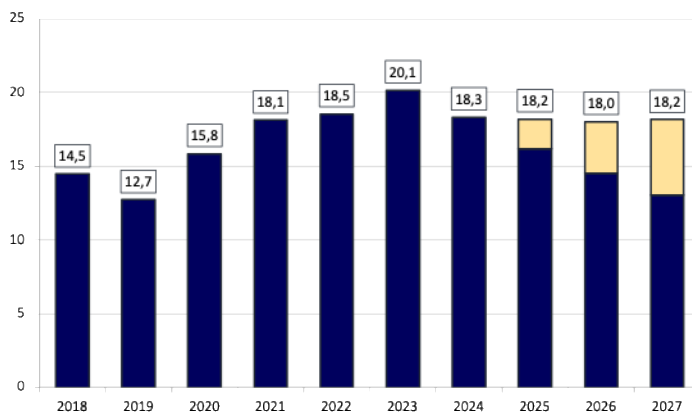
Evolution de l'épargne brute de Verrières-le-Buisson (en M€)



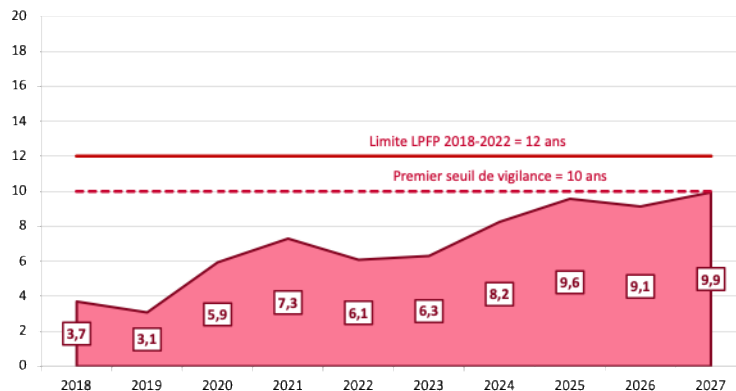
Evolution des taux d'épargne de Verrières-le-Buisson (en % des RRF)



Dette au 31/12 de Verrières-le-Buisson (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement de Verrières-le-Buisson (en années)



Investissements nouveaux 2025 maintenus à tendance rétro de 4 M€ chaque année = besoin de recours à l'emprunt dès 2025

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Projections 2025/2027

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an	2025	2026	2027	Δ / an
Foncier bâti	6,35	6,53	6,64	14,20	14,68	16,94	17,60	18,5%	17,93	18,28	18,64	1,9%
TH	7,11	7,28	7,37	0,21	0,24	0,31	0,27	-41,9%	0,28	0,28	0,29	1,9%
DMTO	1,24	1,41	1,64	1,57	1,45	0,99	0,81	-6,9%	0,81	0,97	1,16	12,9%
Autre fiscalité et compensations	0,74	0,76	0,73	0,53	0,73	0,69	0,63	-2,6%	0,64	0,65	0,66	1,5%
AC	2,49	2,49	2,29	2,29	2,27	2,27	2,29	-1,4%	2,29	2,29	2,29	0,0%
DSC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,08	0,11		0,11	0,11	0,11	0,0%
DGF	1,27	1,16	1,05	0,94	0,82	0,79	0,76	-8,2%	0,65	0,50	0,35	-23,1%
Subventions CAF	0,81	0,78	0,86	0,60	0,75	0,79	0,77	-0,9%	0,77	0,77	0,77	0,0%
Autres subventions	0,27	0,29	0,34	0,29	0,32	0,48	0,25	-1,5%	0,33	0,33	0,33	10,1%
Recettes tarifaires	1,94	1,50	0,73	0,99	1,16	1,30	1,11	-8,9%	1,14	1,16	1,18	2,1%
Autres produits des services et remboursements	0,47	0,62	0,58	0,42	0,52	0,39	0,36	-4,1%	0,44	0,44	0,45	7,0%
Autres recettes	0,49	0,40	0,34	0,33	0,40	0,43	0,41	-3,1%	0,46	0,47	0,48	5,5%
TOTAL DES RRF	23,2	23,2	22,6	22,4	23,4	25,5	25,4	1,5%	25,9	26,3	26,7	1,7%
- FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	-17,4%	0,00	0,00	0,00	
- FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	62,8%	0,48	0,55	0,61	19,0%
- SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	83,9%	0,10	0,10	0,10	-18,4%
- Fonds de réserve PLF25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,28	0,19	0,11	
RRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	22,6	22,8	22,1	21,9	23,0	24,7	24,7	1,5%	25,0	25,4	25,9	1,6%
Variation annuelle		0,8%	-2,9%	-0,9%	5,0%	7,5%	-0,3%		1,4%	1,7%	1,8%	
Inflation (hors tabac et énergie)		1,1%	1,1%	1,6%	5,2%	5,1%	2,5%		5,1%	5,1%	5,1%	

La trajectoire fil de l'eau est contrainte par la dynamique atone des bases fiscales communales (+0,2%/an projeté) et une reprise trop progressive du marché immobilier tel qu'il se profile (atonie 2025, puis reprise de 20%/an estimée en 2026/2027), conjuguée à une montée en puissance des prélèvements de solidarité sur la fiscalité auxquels est assujettie la commune, ainsi que le DILICO imposé au PLF2025.

Les recettes tarifaires, de compensation et autres recettes sont arrimées sur l'inflation.

Les dotations sont intégrées selon les projections établies (extinction en sifflet de la dotation forfaitaire).

Les subventions CAF et reversements (AC, DSC) sont estimées constantes sur la base 2024, les autres subventions sur le moyenné rétrospectif.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Projections 2025/2027

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an	2025	2026	2027	Δ / an
Energie	0,86	0,69	0,85	0,81	0,96	1,41	1,47	9,2%	1,47	1,25	1,27	-4,7%
Autres dépenses de fonctionnement courant	4,36	4,31	4,50	4,47	4,83	5,34	5,59	4,2%	5,67	5,77	5,87	1,6%
Frais de personnel	12,34	12,50	12,94	13,07	13,26	13,83	14,36	2,6%	15,00	15,45	15,91	3,5%
CCAS	0,30	0,35	0,35	0,40	0,30	0,30	0,30	0,0%	0,30	0,30	0,30	0,0%
Subventions aux associations	0,37	0,42	0,52	0,43	0,40	0,38	0,35	-1,1%	0,35	0,35	0,36	1,1%
Frais financiers	0,25	0,27	0,25	0,22	0,21	0,25	0,37	6,6%	0,32	0,32	0,34	-2,6%
Autres dépenses de fonctionnement	0,19	0,09	0,03	0,02	0,01	0,01	0,00	-58,3%	0,00	0,00	0,00	0,0%
DRF NETTES DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES	18,7	18,6	19,4	19,4	20,0	21,5	22,4	3,1%	23,1	23,4	24,1	2,3%
FPIC	0,48	0,46	0,45	0,46	0,43	0,41	0,15	-17,4%	0,00	0,00	0,00	-100,0%
FSRIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,36	62,8%	0,48	0,55	0,61	19,0%
SRU	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,19	83,9%	0,10	0,10	0,10	-18,4%
Fonds de réserve PLF25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,28	0,19	0,11	
TOTAL DES DRF	19,3	19,1	19,9	19,9	20,4	22,3	23,1	3,1%	24,0	24,3	24,9	2,4%
		-1,0%	4,2%	0,0%	2,6%	9,2%	3,9%		3,5%	1,4%	2,4%	

Malgré un recalage escompté des charges d'énergie en 2026, la dépense est entretenue, même si maîtrisée, par la dynamique « naturelle » de la masse salariale (GVT autour de 1,8% + effets CNRACL sur les 4 années qui viennent équivalents à +1%, soit une progression annuelle projetée de l'ordre de +3%, à laquelle s'ajoute un moindre impact des vacances de postes soit une progression estimée de +4,5% en 2025, ramenée à l'étiage de +3% ensuite).

Les dépenses de charges courantes sont projetées en suivant l'évolution de l'inflation estimée (+1,7%/an).

Les frais financiers décèlent très légèrement.

La Ville serait selon le PLF2025 voté assujettie au dispositif de prélèvement DILICO visant à la participation au redressement des comptes publics (à compter de 2025, et fort probablement sur toute la période, avec reversement par tiers du montant prélevé en N-1).

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Projections 2025/2027

On observe sur la période rétrospective ce découplément dans la progression des charges et des produits, en défaveur des recettes.

La croissance annuelle des dépenses de fonctionnement accélère à compter de 2022/2023. L'écart s'accroît à partir de 2024.

Croissance moyenne annuelle des DRF

Entre 2018/2024 = +3,1%

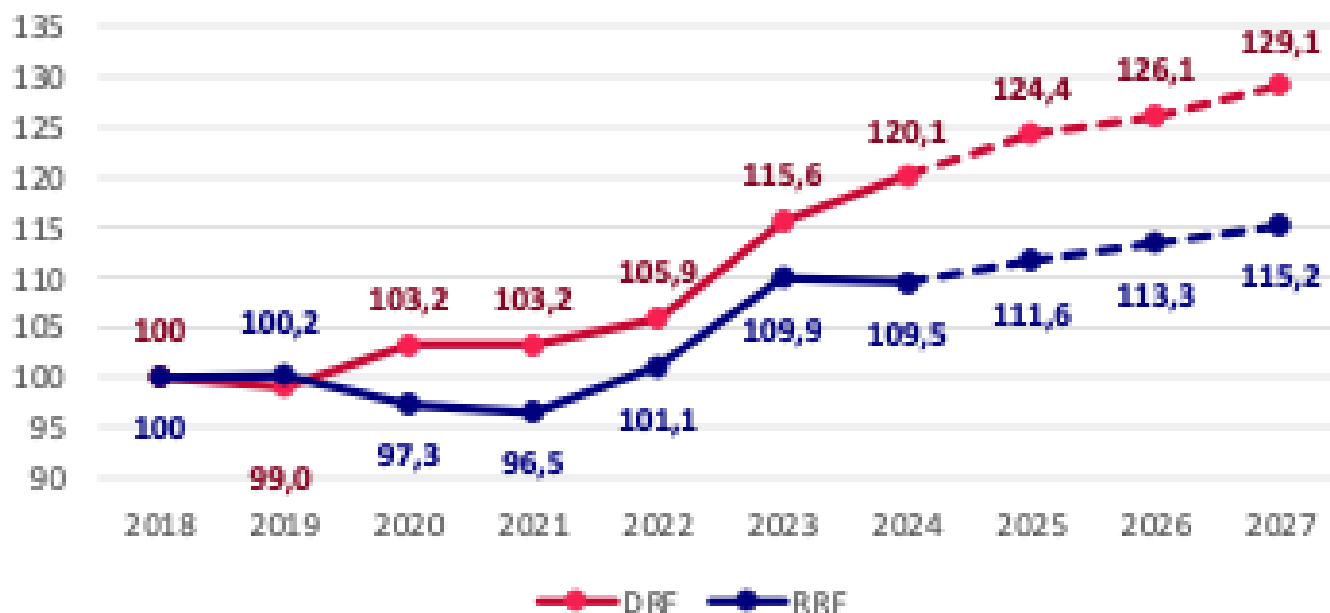
Entre 2024 et 2027 = +2,4%

des RRF

Entre 2018/2024 = +1,5%

Entre 2024 et 2027 = +1,7%

Evolution annuelle des charges et produits de fonctionnement (base 100 en 2018)



4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Projections 2025/2027 (invest. 2025 à 4M€ de crédits nouveaux)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an	2025	2026	2027
Subventions d'investissement (dont RAR)	0,94	2,03	2,54	1,04	2,23	0,91	2,19	15,1%	3,45	0,80	0,80
FCTVA	1,22	1,53	0,86	0,00	1,08	2,01	0,00	-100,0%	2,35	1,27	1,11
TA	0,15	0,14	0,14	0,18	0,40	0,07	0,12	-4,3%	0,12	0,12	0,12
Autres recettes d'investissement	0,02	0,24	0,04	0,07	0,01	0,10	0,00	-26,9%	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RRI (hors dette)	2,3	3,9	3,6	1,3	3,7	3,1	2,3	-0,2%	5,9	2,2	2,0
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an	2025	2026	2027
Dépenses d'équipement	5,73	7,71	7,40	6,87	7,81	7,73	8,15	6,0%	7,14	4,00	4,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DRI (hors dette)	5,7	7,7	7,4	6,9	7,8	7,7	8,2	6,1%	7,1	4,0	4,0
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ / an	2025	2026	2027
Emprunts souscrits	4,50	0,00	4,80	4,00	2,25	3,60	0,43		2,00	1,61	1,84
Emprunts remboursés	1,61	1,74	1,72	1,70	1,84	2,00	2,24		2,14	1,77	1,70
Var dette	2,9	-1,7	3,1	2,3	0,4	1,6	-1,8		-0,1	-0,2	0,1
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var sur un an	2025	2026	2027
Epargne brute	3,91	4,14	2,68	2,49	3,04	3,21	2,23	-30,5%	1,90	1,98	1,83
Taux d'épargne brute	17,3%	18,2%	12,1%	11,3%	13,2%	13,0%	9,0%	-30,3%	7,6%	7,8%	7,1%
Encours de dette	14,47	12,72	15,84	18,12	18,53	20,14	18,33	-9%	18,19	18,02	18,17
Fonds de roulement	6,38	5,02	8,03	7,22	6,59	6,77	1,34		1,00	1,00	1,00
Encours de dette net du fonds de roulement	8,09	7,71	7,81	10,90	11,95	13,38	16,99		17,19	17,02	17,17
Capacité de désendettement	3,7	3,1	5,9	7,3	6,1	6,3	8,2	30,9%	9,6	9,1	9,9
Capacité de désendettement nette du fdr	2,1	1,9	2,9	4,4	3,9	4,2	7,6		9,0	8,6	9,4

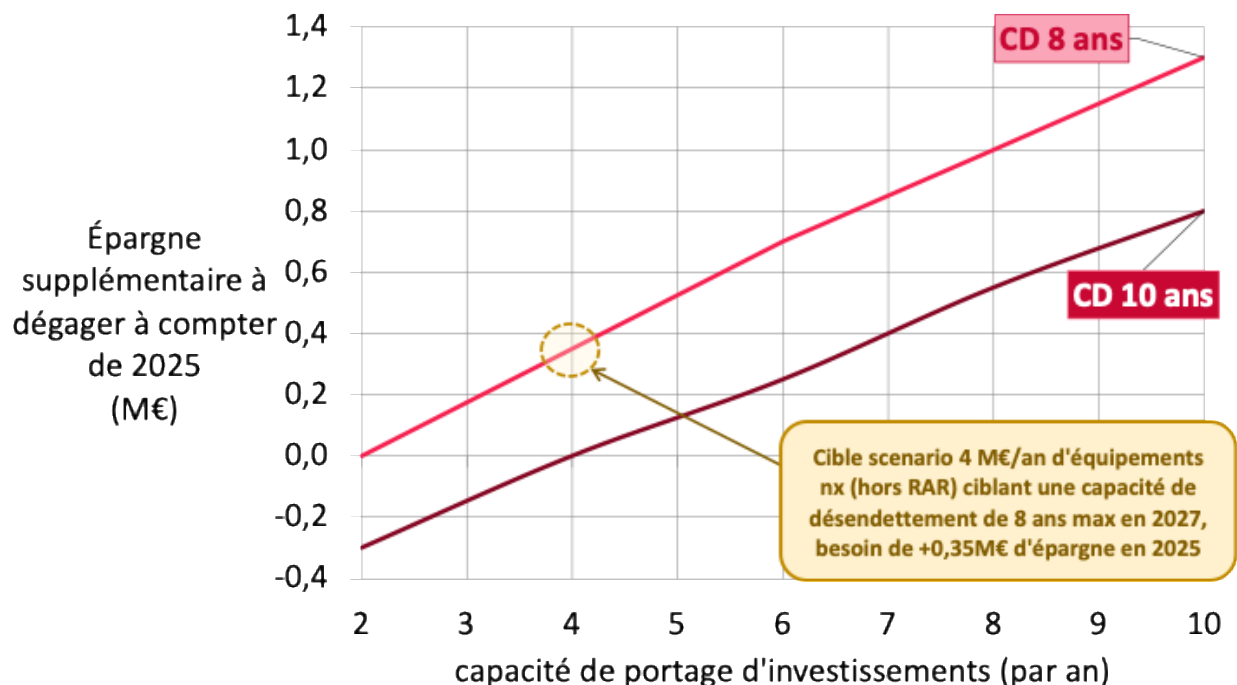
FCTVA 2024 : le montant de 0€ affiché en facial ne prend pas en compte les 1,14M€ de FCTVA en recettes d'investissements, inscrits en RAR2024 sur 2025

Pour tenir le portage d'une enveloppe d'investissements nouveaux de 4M€/an, la commune est contrainte de recourir à l'emprunt dès 2025, pour environ 5,4M€ d'ici 2027, l'encours restant toutefois maîtrisé autour du niveau 2024 de 18 M€, sans éviter la dégradation de la capacité de désendettement en raison de l'épargne qui peine à se redresser.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Sensibilités

Épargne supplémentaire à dégager à compter de 2025
selon le niveau de portage d'investissements et la cible de solvabilité



Le réajustement de 0,35M€ de l'épargne brute en 2025 pour tenir une capacité de désendettement de 8 ans et porter un effort d'investissements nouveaux de 4M€/an permettrait de gagner en prudence, sans toutefois gagner pleinement la sérénité, le taux d'épargne ne parvenant pas à s'extraire malgré cela de la zone de vigilance.

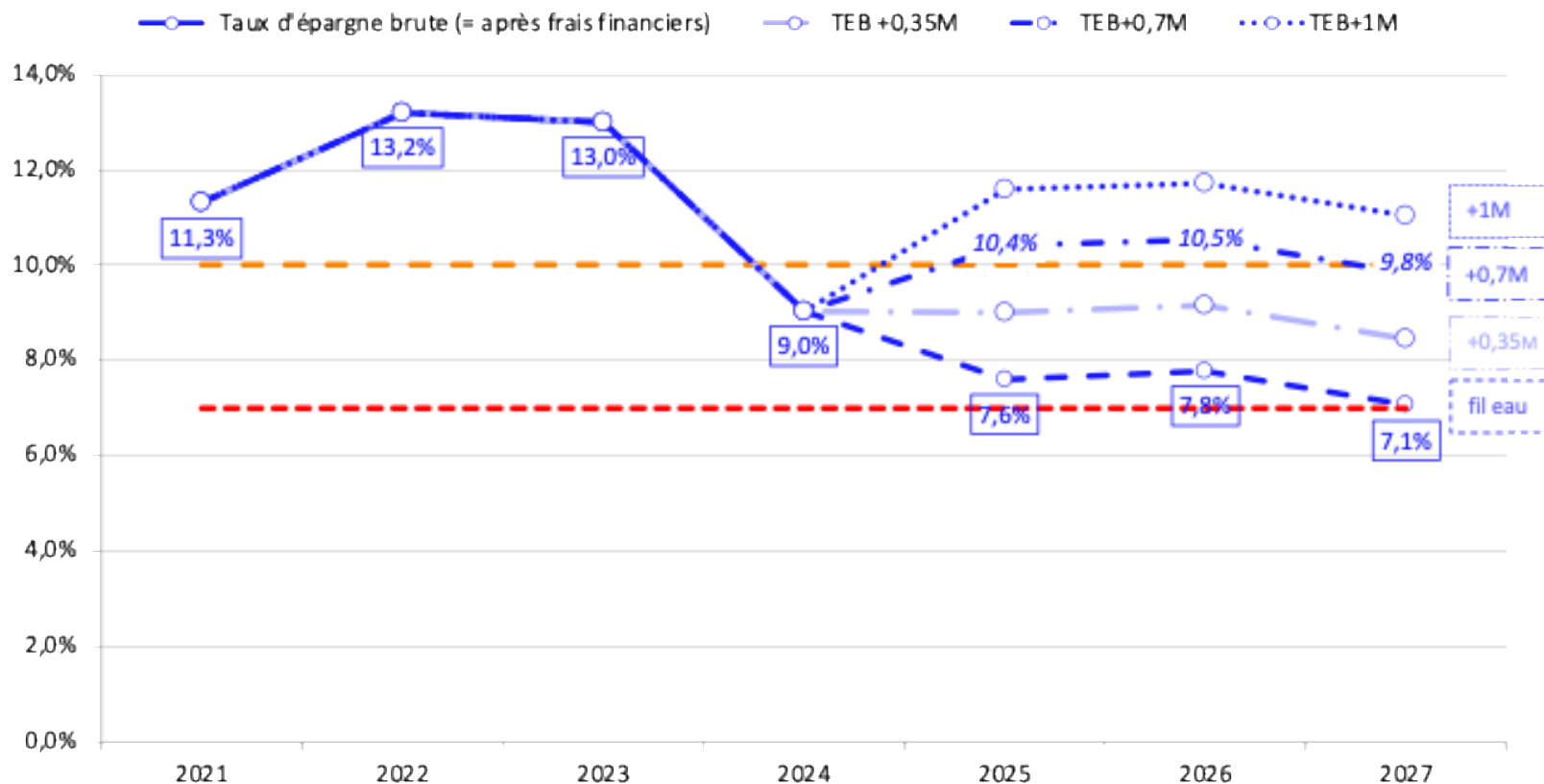
Le pilotage doit donc également se focaliser sur le dégagement d'épargne brute supplémentaire pour sécuriser la trajectoire, et sur le niveau acceptable de risque face aux aléas conjoncturels.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Sensibilités

Simulations d'évolution du taux d'épargne par abondement de l'épargne, avec une cible stable de 4M€/an d'investissements

Evolution des taux d'épargne de Verrières-le-Buisson (en % des RRF)



Un dégagement de +0,7M€ d'épargne brute semblerait nécessaire pour s'extraire de la zone de vigilance.

4. Positionnement de VLB à l'orée 2025

Sensibilités

Épargne supplémentaire dégagée en 2027 selon la dynamique annuelle de la masse salariale post 2025

